



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

**CENTRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CGRE)
WATER RESOURCES MANAGEMENT CENTER (WRMC)
CENTRO DE GESTÃO DOS RECURSOS HIDRICOS (CGRH)**

PLAN STRATEGIQUE 2025-2035 DU CENTRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU (CGRE)

Rapport final

Avril 2024

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME	2
INTRODUCTION	4
CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	7
2.1 Contexte politique, stratégique et institutionnel.....	7
5.1.1 2.1.1 Contexte politique et stratégique.....	7
2.1.1.1 Au plan international.....	7
2.1.1.2 Panafricain	7
2.1.1.3 Sous régional.....	8
2.1.2 Contexte institutionnel	9
2.1.2.1 Le Comité ministériel de suivi (CMS).....	9
2.1.2.2 Le Comité technique des experts (CTE).....	10
2.1.2.3 Le Conseil régional de concertation sur les ressources en eau (CRCRE).....	10
5.1.2 3.2.4 Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) est l'organe exécutif, permanent, du CPCS.....	10
2.2 Bilan de la mise en œuvre du PS 2007-2015	11
2.2.1 Annonce des résultats escomptés et atteints en termes de changement généré	11
2.2.2 Les acquis et insuffisances	12
2.2.3 Les recommandations	12
1. Sous-programme : Accompagner les processus GIRE dans les pays	12
2. Sous-programme : Accompagner les processus GIRE dans les bassins transfrontaliers.....	12
3. Sous-programme : les synergies sur les thématiques régionales.....	13
4. Sous-programme : Développer un cadre d'orientation régional pour le secteur	13
5. Sous-programme : Gérer et partager l'information–communication sur l'eau	13
6. Sous-programme : Faciliter le financement du secteur.....	13
7. Sous-programme : Renforcer les capacités du secteur	13
2.3 Enjeux et défis.....	14
2.3.1 Enjeux	14
2.3.2 Défis.....	16
2.3.2.1 <i>Suivi continu des ressources en eau de surface et souterraines.</i>	16
2.3.2.2 <i>Développement des mécanismes de financement durable de gestion des ressources en eau</i>	16
2.3.2.3 <i>Maîtrise des ressources en eau pour soutenir le développement socioéconomique de la région</i>	16
2.3.2.4 <i>Renforcement de la résilience du secteur de l'eau face à la variabilité et aux</i>	17
2.3.2.5 <i>Institution de mécanismes de gestion participative pour une meilleure gouvernance</i>	17
2.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces	17

Forces	18
Opportunités	18
Faiblesses	18
Menaces	18
3.1. Vision	19
3.2. Mission du CGRE	19
3.3 Objectifs du PS	19
3.3.1 Objectif global	19
3.3.2 Objectifs spécifiques	19
3.3.3 Principes Directeurs	20
4.1 Axes stratégiques	21
4.1.1 Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières	21
4.1.2 Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest.....	22
5.1.3 Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale	22
5.1.4 Axe stratégique 4 : Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes	22
5.1.5 Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE	23
4.1 Objectifs spécifiques	24
5.1.6 Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières.....	24
5.1.7 Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'ouest	26
5.1.8 Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale.....	28
4.1.1 Axe stratégique 4 : Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	29
4.2.4.1. Actions prioritaires de l'Axe stratégique 4 : Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes.	30
4.1.2 Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE.....	30
5.1.9 Tableau des actions prioritaires 2025-2030.....	32
Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance des ressources en eau et la coopération autour des eaux transfrontalières	32
Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest.	34
Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale	35
Axe stratégique 4 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE	35
6.1 Modalité de financement du PS	38
6.2 Mécanismes de suivi-évaluation	38
5.1.10 Dispositif de suivi-évaluation	40
6.3 Schéma institutionnel.....	41
6.4 Facteurs de mitigation	41

5.1.1	Facteurs de succès	41
5.1.2	Les partenaires techniques et financiers (PTF) sont potentiellement favorables pour accompagner les dynamiques tendant à l'amélioration de la gouvernance de la ressource en eau en AO. Facteurs de risques.....	41
ANNEXES.....		44
5.1.3	Références documentaires	17

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

2iE	: Institut de l'ingénierie de l'eau et de l'environnement
ALG	: Autorité du Lipatko-Gourma
AMCOW /AO	: Conseil des Ministres Africains chargés de l'Eau
AO	: Afrique de l'Ouest
CCRE	: Centre de Coordination des Ressources en Eau
CEDEAO	: Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest
CILSS	: Comité permanent inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CPCS	: Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest
CRCRE	Conseil sous-Régional de Concertation de la gestion intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest
CTE	: Comité Technique des Experts
EAA	: Eau et Assainissement pour l'Afrique
FEM/PNUE	: Fonds pour l'Environnement Mondial/Programme des Nations Unies pour l'Environnement
GIRE	: Gestion intégrée des ressources en eau
GWP/AO	: Partenariat Mondial de l'Eau Afrique de l'Ouest
IMF	: Institution de Micro-Finance
MFD	: Massif du Fouta-Djallon
PARGIRE	: Plan d'Action sous Régional de GIRE en Afrique de l'Ouest
PDMR	: Projet de Développement du Mano River
PREAO	: Politique Régionale des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	: Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UCRE	: Unité de Coordination des Ressources en Eau

RESUME

L'eau est par essence cette ressource naturelle non substituable, indispensable à la vie, et nécessaire aux différents secteurs de développement, d'où l'adage populaire « l'eau- c'est la vie », qui traduit toute la force de la symbolique multidimensionnelle que porte l'eau. En effet, mieux que toutes les autres ressources naturelles dont dispose l'homme, l'eau est par excellence cette ressource naturelle spécifique et au cœur des préoccupations des populations de l'espace communautaire de la CEDEAO. Dans tous les pays, l'eau est un élément central de l'interdépendance humaine et constitue une ressource partagée, utilisée entre autres par l'agriculture, l'industrie, les ménages et l'environnement. Dans ce contexte, la gouvernance de l'eau est essentielle pour trouver un équilibre entre ces utilisations concurrentes.

Face à la problématique de la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest (AO) et aux défis qui se posent, la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) met en œuvre une réponse énergique par la mise en place d'instances et de structures en charge de la gestion des ressources en eau. C'est ainsi que depuis 1998, l'Afrique de l'Ouest s'est résolument engagée dans un processus régional de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

L'approche de gestion intégrée permet de coordonner la gestion des ressources en eau pour l'ensemble des secteurs et groupes d'intérêt et à différents niveaux, du niveau local au niveau international. Elle met l'accent sur la participation des acteurs à tous les niveaux dans l'élaboration des textes juridiques, et privilégie la bonne gouvernance et les dispositions institutionnelles et réglementaires efficaces de façon à promouvoir des décisions plus équitables et viables.

La question de l'eau occupe une place importante dans la vision de développement de la CEDEAO, aussi la Commission y consacre toute une institution, dénommée Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) pour accompagner les pays de l'espace pour une gestion durable des ressources en eau. A cet effet, le présent plan stratégique 2025-2035 du CGRE, organise le cadre d'intervention du Centre de gestion des ressources en eau (CGRE) sur la période 2025-2035 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau en Afrique de l'Ouest (PREAO).

L'objectif global du Plan Stratégique 2025-2035 est d'opérationnaliser les actions du CGRE en vue de "Promouvoir la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources en eau pour une meilleure valorisation des potentialités de la région conciliant développement économique, réduction de la pauvreté et préservation de l'environnement dans un contexte de changement climatique".

Outre l'introduction et la conclusion qui est suivie de recommandations, le présent plan stratégique s'articule autour des points suivants :

- Le contexte et la justification qui situent le cadre politique dans lequel le Plan Stratégique est élaboré, ainsi que sa justification au regard de la prise en compte de l'eau au centre des questions de la commission de la CEDEAO ;
- Les fondements, la vision, les missions et les objectifs du Plan Stratégique fondé sur une analyse des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités ;
- Les axes stratégiques qui sont déclinées en objectifs spécifiques et en actions prioritaires à mettre en œuvre ;

- La stratégie de mise en œuvre qui présente les conditions dans lesquelles la mise en œuvre du Plan Stratégique pourrait se conduire de façon efficace, en termes de stratégies de communication à développer avec les Etats, l'ensemble des partenaires techniques et financiers y compris les organismes de bassins.

Le Plan stratégique 2025-2035 proprement dit est bâti autour des cinq axes stratégiques qui sont déclinés en objectifs spécifiques et en actions prioritaires à mettre en œuvre. Les cinq axes stratégiques de l'architecture du plan sont :

1. Améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières ;
2. Assurer la sécurité en eau en Afrique de l'ouest ;
3. Améliorer l'intégrité environnementale ;
4. Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
5. Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE.

La mise en œuvre du Plan stratégique 2025-2035 au plan institutionnel repose sur le renforcement des capacités institutionnelles du CGRE pour qu'il soit plus apte à piloter la mise en œuvre de ce plan stratégique décennal dans un cadre partenarial avec les autres institutions régionales du domaine de l'eau. Dans ce cadre, il importe de consolider le partenariat multi-acteurs stratégique CEDEAO-UEMOA-CILSS-OB-GWP-UICN-EAA-2iE, etc. déjà bien éprouvé dans le domaine de l'eau. Aussi, convient-il d'organiser davantage la coopération interinstitutionnelle dans l'espace ouest- africain, par une meilleure distribution des tâches entre organisations régionales et par la promotion d'un réseau régional d'institutions ou centres d'excellence pouvant constituer un vivier d'expertises pour la mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2035.

Le plan stratégique 2025-2035 identifie avec clarté les facteurs de risques susceptibles d'entraver la mise en œuvre efficace dudit plan, et les mesures d'atténuation à même de réduire de manière significative les effets des impacts de ces facteurs de risques.

Le système de suivi évaluation retenue, mettra en relief le rythme de progrès des indicateurs et ce, à partir d'une situation de référence préalablement établie. La base de données développée par le CGRE, les données de l'observatoire régional, des observatoires des Organismes de Bassin (OB), avec les institutions concernées assureront la traçabilité des ressources affectées à ces missions.

INTRODUCTION

Les évolutions des derniers enjeux du développement posent au plan mondial la question centrale de l'eau au cœur des préoccupations de développement. Les grands changements climatiques, naturels, environnementaux conduisent à un changement dans les pratiques et les mentalités. La réflexion face aux progrès s'oriente vers la recherche des solutions intégrées sur la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.

La question est de l'eau occupe une place importante dans la vision de développement de la CEDEAO. La Commission y consacre toute une institution, CGRE pour accompagner les pays de l'espace à une meilleure gestion des ressources en eau. Ainsi, au terme du précédent Plan stratégique 2007-2015, le présent plan stratégique 2025-2035, organise le cadre d'intervention du Centre de gestion des ressources en eau (CGRE) sur la période 2025-2035 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de l'eau en Afrique de l'Ouest (PREAO).

Il tient compte du bilan de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2007-2015, des enjeux et priorités de gestion et de développement des ressources en eau à différents niveaux dans l'espace CEDEAO. Il s'inscrit également dans le cadre des efforts des Etats et des Organismes de Bassins en vue de l'atteinte des objectifs visés par les agendas internationaux, sous régionaux et nationaux de développement.

En effet, dans un contexte de raréfaction des ressources en eau la Commission de la CEDEAO est engagée au travers des différents défis et agendas internationaux, panafricain et sous régionaux. IL s'agit :

- des objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030, en son objectif 6 : « Assurer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous », consacre aux questions de l'eau une attention particulière à inscrire dans les politiques des Etats comme un des premiers buts auquel les actions du PS du CGRE doivent contribuer. Les implications de cet objectif avec les autres objectifs interpellent quant à la nécessité d'intervenir dans le secteur de l'eau en vue de l'obtention de résultats tant au niveau des actions à menées pour « assurer des modèles de consommation et de production durables » que pour agir urgemment pour combattre le changement climatique et ses impacts ».
- de l'accord de Paris sur le climat et le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, les principales évolutions consistent en un accent plus soutenu sur la prévention, la gestion et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que sur le renforcement de la résilience, et notamment la responsabilité des États en matière de prévention et de réduction des risques de catastrophe (les aléas naturels, ceux liés à l'activité humaine, les risques et aléas environnementaux, technologiques et biologiques, etc.) et la nécessité d'approches qui impliquent l'ensemble de la société et l'ensemble des institutions. Le champ d'application de la réduction des risques de catastrophe a par ailleurs été considérablement élargi pour inclure à la fois
- de l'agenda 2063 de l'UA renouvelant l'engagement des leaders politiques africains à mettre en œuvre la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Il s'articule autour de trois dimensions : (i) La vision pour 2063 qui se fonde sur la vision de l'Union africaine et des sept aspirations, (ii) Le cadre de transformation qui expose les

fondements sur lesquels l'Agenda 2063 s'appuie, ainsi que les différentes étapes du parcours sous forme d'objectifs, de domaines prioritaires, de cibles et de propositions de stratégies ; (iii) « Rendre possible l'Agenda 2063 » : cette dimension esquisse les moyens de réaliser l'Agenda 2063 et traite des aspects liés aux principes et aux responsabilités en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ; au financement ; aux partenariats ; aux capacités de mise en œuvre; et à la communication et la sensibilisation.

- du Plan Stratégique de l'AMCOW 2018-2030 : un mandat de revitaliser les efforts du continent à rendre réelle à l'horizon 2025 la Vision Africaine de l'eau, notamment « Une Afrique où il y a une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement ». Et en plaçant l'eau au cœur de la planification du développement et en donnant la priorité à l'eau pour la production alimentaire, énergétique et industrielle.
- des implications de la transformation du CCRE en Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) ainsi que les réflexions en cours au niveau sous régional pour faire évoluer la CEDEAO des Etats vers une CEDEAO des peuples.

Le processus participatif d'élaboration du Plan stratégique 2025-2035 du CGRE a requis les contributions des acteurs et partenaires traditionnels du Centre. Une démarche de collecte des informations auprès de ces derniers a permis de mettre en évidence les attentes dans le secteur de l'eau en AO. Pour que l'étude réponde aux attentes du commanditaire et puisse être facilement approprié par toutes les parties prenantes une démarche de construction participative a été instauré tout au long de la consultation.

Le PS vise à doter le CGRE d'un document de référence devant permettre de conduire les actions sur une période décennale dans le secteur de l'eau en Afrique de l'Ouest en lien étroit avec la PREAO.

La démarche méthodologique a été participative et a consisté à réaliser les étapes suivantes :

- la première étape a consisté à la préparation détaillée de l'étude par la tenue de plusieurs rencontres de briefing avec le comité de suivi de l'étude au niveau du CCRE dans le but de préciser la démarche, les activités, la validation des outils de collecte et le calendrier précis de mise en œuvre ainsi que de la documentation. Une rencontre avec des personnes ressources a également permis une harmonisation de la compréhension de la portée (objectifs et résultats attendus) et de l'envergure de l'étude. Elle a d'une part permis d'une part de centrer les recherches sur le cœur des activités du Centre et d'autre part donné des pistes d'investigations à l'équipe de consultants ;
- la deuxième étape est relative à la réalisation d'une étude diagnostique par l'administration d'un questionnaire aux points focaux dans les pays membres. Elle a été marquée par la collecte des données auprès des structures partenaires et des entretiens auprès de personnes de ressources, partenaires techniques et financiers, ainsi que des institutions concernées basées à Ouagadougou et intervenant dans le domaine des ressources en eau partagées du CCRE. Il s'agit de :

- les organisations intergouvernementales de coopération : Autorité de développement intégrée du Liptako Gourma (ALG) ; Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et son institut ; Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA); Institut international de l'Eau et de l'Environnement (2 IE) ;
 - les organisations intergouvernementales d'intégration : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; Union Monétaire et Economique Ouest Africaine (UEMOA) ;
 - les organisations non gouvernementales : Partenariat Ouest africain pour l'eau (GWP/AO) ; Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).
- la troisième étape a été consacrée à la l'analyse des données et informations collectées et à la rédaction du rapport provisoire.
- la dernière étape a été la restitution au cours d'un atelier de validation réuni à Lomé qui a permis d'intégrer toutes les observations y relatives en vue d'obtenir un PS consensuel. L'atelier de Lomé a abouti à la mise en place d'un comité technique élargi aux partenaires techniques afin de prendre en compte l'ensemble des observations pour la finalisation du PS 2025-2035.

CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

2.1 Contexte politique, stratégique et institutionnel

L'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes ressources en eau dont de nombreuses ressources en eau partagées constituées de cours d'eau internationaux, d'aquifères transfrontières et dans une moindre mesure, des lacs nationaux et un lac d'envergure internationale (le bassin du lac Tchad étant partagé par six Etats dont deux Etats ouest africains, le Niger et le Nigéria).

5.1.1 2.1.1 Contexte politique et stratégique

La mise en œuvre du Plan stratégique au cours de la prochaine décennie 2025-2035 s'inscrit dans un contexte politique et stratégique de rationalisation de la ressource en eau sous terrain ou de surface, national ou transfrontalière compte tenu de son rôle central dans le développement socio-économique des Etats. L'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'eau se fonde sur les engagements politiques internationaux, panafricains et nationaux.

2.1.1.1 Au plan international

Aucun pays ne peut s'attaquer au défi du développement durable dans le secteur de l'eau seul. Des solutions intégrées doivent être développées aux niveaux local, national, régional et mondial.

Un cadre contraignant pour le développement durable est nécessaire pour mobiliser toutes les parties prenantes, expliquer les enjeux, orienter l'action opérationnelle à la bonne échelle, et servir de base à un véritable partenariat international.

Au rang de celles-ci, on a la proclamation de la décennie 2018-2028 comme la Décennie internationale d'action [sur] l'eau pour le développement durable et l'approbation des Objectifs de développement durable (ODD), notamment un objectif dédié (ODD 6) à l'eau et l'assainissement en 2016. La Décennie internationale d'action sur l'eau pour le développement durable renouvelle l'appel à l'action en vue de l'accélération des efforts visant à l'atteinte de l'ODD 6 : « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » et des autres ODD.

L'interconnexion des ODD et le rôle central et indispensable de l'ODD 6 appellent à une plus grande cohérence et synergie dans les actions à mener dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et à la nécessité de créer des synergies.

2.1.1.2 Panafricain

Au plan panafricain le contexte de la gestion intégrée des ressources eau et des investissements y afférents sont sous tendus par l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) :

- Aspiration 1 (Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable)
- Aspiration 6 (Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants): créer des opportunités pour la jeunesse africaine pour lui permettre de prendre son destin en main, en lui facilitant l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi ;

Aussi en s'appuyant sur l'AMCOW dont le principal rôle en Afrique est de revitaliser les efforts du

continent à rendre réelle à l'horizon 2025 la Vision Africaine de l'eau, notamment « Une Afrique où il y a une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement », le CGRE serait la branche opérationnelle en AO.

Les politiques, engagements, initiatives et déclarations relatifs à l'eau et à l'assainissement se sont multipliés au niveau continental et dans divers États membres. Parmi eux, le nombre croissant d'États membres qui ont pris des décisions importantes en créant des ministères de l'eau et de l'assainissement, en renforçant le programme d'assainissement, en renforçant la coordination des principales parties prenantes dans le sous-secteur de l'assainissement et de l'hygiène. Les initiatives développées par l'AMCOW dont la semaine Africaine de l'eau, l'initiative AfricaSan pour relever le défi de l'assainissement placé au cœur des programmes de développement, la facilité Africaine de l'eau créée pour financer les activités de développement des ressources en eau en Afrique

Aussi, de nombreux engagements et déclarations précisent les processus enclenchés dans le domaine de l'eau :

- La conférence panafricaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau (2003).
- La Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique (2004).
- La Déclaration d'eThekweni sur l'assainissement et l'hygiène en Afrique (2008).
- La Déclaration de Tunis sur l'accélération de la sécurité de l'eau pour le développement socio-économique de l'Afrique (2008).
- La Déclaration de Dakar sur la sécurité de l'eau et l'assainissement (2014).
- L'Agenda 2063 de l'UA, l'Afrique que nous voulons (2014).
- La Déclaration de Ngor sur l'assainissement et l'hygiène (2015)

Le défi de l'accompagnement des États de la communauté à la réalisation de ces engagements demeurent pour le CGRE en Afrique de l'Ouest.

2.1.1.3 Sous régional

La CEDEAO dispose d'un Plan Stratégique Régionale qui guide la Commission pour la période 2011–2015 ainsi qu'un Programme Communautaire de développement. Un guide pour améliorer et harmoniser le système de suivi et évaluation a été développé. Ces initiatives alimenteront la réflexion pour assurer que le CCRE s'aligne sur Commission.

Par ailleurs le PAMO-PREAO (Plan d'Action de Mise en Œuvre) a été adopté lors de la réunion du Comité Technique des Experts en Décembre 2012. Ce Plan guidera les acteurs dans le domaine de l'eau vers l'horizon 2020, plus spécifiquement à travers son Plan d'Opération 2013–2016. Actuellement, les acteurs ne disposent pas d'un système de suivi et évaluation. Des évaluations sont néanmoins prévues chaque deux ans et il existe plusieurs systèmes de suivi et évaluation dans la région et au niveau international dans le domaine de l'eau.

La CEDEAO a élaboré une stratégie à long terme qui s'inspire de la Vision de la Communauté de la CEDEAO telles que résumée dans la déclaration de la Vision par une approche qui place au cœur de la démarche d'intégration la question de la gestion des ressources en eau. En effet conscient du fait que les ressources en eau, et les écosystèmes qui s'y rattachent sont affectés par de nombreuses menaces d'origine climatique et anthropique, la communauté a adopté une politique de gestion intégrée des ressources en eau.

- Ainsi, la bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'environnement est généralement favorisée par l'existence de la volonté politique et d'une base politique et juridique spécifique aux échelles régionales et nationales. C'est ainsi qu'au niveau des ressources en eau transfrontalières le CGRE a encouragé la mise en place des OB pour mieux gérer ces ressources au regard du caractère conflictuelle et la rationalisation de la gestion des potentialités dans une dynamique intégratrice. Ces organismes internationaux disposent d'un arsenal juridique et de documents de planification stratégique et opérationnelle régionale et transfrontalière solide pour la gestion durable et l'aménagement des bassins. Au plan de l'espace sous régional les documents ci-dessous fédèrent la commune des ressources en eau. Il s'agit de : la Déclaration de Ouagadougou sur la GIRE, adoptée lors de la Conférence Ouest Africaine sur la GIRE, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) du 3 au 5 mars 1998 ;
- le Plan d'Action Régional GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO), adopté en décembre 2000 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Bamako (Mali) ;
- la Politique Régionale des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest, adoptée par les Chefs d'Etat de la CEDEAO en 2008, suivant l'Acte additionnel A/SA.5/12/08 portant adoption de la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (Abuja, Nigéria) dont l'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable, en orientant la Communauté et ses Etats membres vers une gestion des ressources en eau conciliant développement économique, équité sociale et préservation de l'environnement.

2.1.2 Contexte institutionnel

La volonté politique manifeste des chefs d'Etat de l'espace CEDEAO en faveur d'une amélioration de la gouvernance de l'eau à tous les niveaux en AO, a conduit à l'adoption en 2000 d'une vision pour l'eau à l'horizon 2025 et soutenue par une politique régionale des ressources en eau de l'AO, ainsi que de sa mise en œuvre. Pour l'opérationnalisation de cette vision le Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS) de la CEDEAO, a été établi en 2001 en tant que cadre institutionnel régional de gestion des ressources en eau.

Le Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest a pour mission de promouvoir, coordonner et assurer la mise en œuvre d'une politique communautaire en matière de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest, conformément à la mission et aux politiques de la CEDEAO. Il poursuit les objectifs spécifiques suivants : (i) opérer la transition d'une gestion sectorielle de l'eau vers une gestion holistique et participative des ressources en eau ; (ii) promouvoir et renforcer la coopération sous-régionale en vue de stimuler et de faciliter le développement et la gestion concertée des ressources en eau partagées ; (iii) contribuer à la gestion pacifique et à la prévention des conflits liés à l'utilisation et à la protection des ressources en eau partagées par plusieurs Etats. Le CPCS est constitué de 4 organes : CMS, CTE, CRCRE et le CGRE.

2.1.2.1 Le Comité ministériel de suivi (CMS)

Le CMS a été mis en place par la Conférence ouest- africaine sur la GIRE de Ouagadougou de mars 1998. Il est composé des 16 ministres chargés des ressources en eau des Etats membres de la CEDEAO, depuis l'entrée du Maroc et de la Mauritanie. C'est l'organe d'orientation et de décision du CPCS. Il définit la stratégie des organes du CPCS pour atteindre leurs objectifs dans le cadre de leurs missions et veille à sa bonne exécution.

2.1.2.2 Le Comité technique des experts (CTE)

Il est constitué des représentants des pays (Points Focaux Nationaux de la GIRE) et des représentants des organismes de bassins internationaux de la sous-région. Le CTE assiste le CMS dans son rôle d'orientation et de pilotage du CPCS. Il se réunit au moins une fois par an. Il assure, entre autres, les fonctions suivantes : a. préparer les réunions du Comité Ministériel de Suivi ; b. veiller à l'exécution des délibérations du Comité Ministériel de Suivi ; c. définir les modalités pratiques d'exécution des projets, programmes et plans d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau ; d. examiner les rapports et documents du CGRE ; e. proposer au Comité Ministériel de Suivi la création de groupes de travail nécessaires à la réalisation efficace des objectifs du CPCS.

2.1.2.3 Le Conseil régional de concertation sur les ressources en eau (CRCRE)

Il est constitué des représentants de toutes les parties prenantes au niveau régional du secteur public, du secteur privé et de la société civile. C'est un organe consultatif qui se réunit au moins une fois tous les deux ans et qui a pour fonctions : a) d'examiner et donner un avis sur toute question d'intérêt sous-régional dans le domaine des ressources en eau que lui soumet un des organes du CPCS ; b) de proposer toute initiative ou réforme qu'il estime nécessaire pour une meilleure mise en œuvre de la GIRE dans l'espace CEDEAO.

5.1.2 3.2.4 Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) est l'organe exécutif, permanent, du CPCS.

La mission principale du CGRE est d'harmoniser les politiques de gestion intégrée des ressources en eau dans les 15 pays de la CEDEAO. Dans la dynamique de sa continuité, le CCRE a organisé ses interventions sur la base du plan stratégique 2007-2015. C'est au terme de ce plan stratégique et en prélude à la mise en place du second plan stratégique 2025-2035 que cette mission d'évaluation est effectuée, en vue de permettre aux acteurs d'apprécier les résultats auxquels ils sont parvenus. Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE), est l'organe exécutif, permanent, du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE en Afrique de l'Ouest (CPCS).

Il est chargé particulièrement :

- de coordonner et mettre en œuvre les décisions du Comité Ministériel de Suivi (CMS) ;
- de coordonner la mise en œuvre des projets, programmes et plan d'action de GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- de suivre et de superviser les activités de la CEDEAO dans le domaine de la gestion des ressources en eau notamment par l'intégration de la GIRE dans les programmes sectoriels de la CEDEAO ;
- d'assurer la liaison continue avec les membres du CTE et avec le Conseil sous-Régional de Concertation de la gestion intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest (CRCRE) ;
- d'assurer la liaison avec les acteurs du secteur de l'eau au niveau national, régional et international ;
- de faire le plaidoyer de la GIRE auprès des Etats, des opérateurs du secteur de l'eau et des partenaires au développement, en suscitant leur adhésion aux processus GIRE et en encourageant leur participation financière.

Le CCRE a évolué en Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) à partir de décembre 2018 avec pour ambition de couvrir les deux pôles suivants : (i) la gouvernance des ressources en eau et (ii) les investissements et l'assainissement.

2.2 Bilan de la mise en œuvre du PS 2007-2015

2.2.1 Annonce des résultats escomptés et atteints en termes de changement généré

La mise en œuvre du plan stratégique a permis d'engranger plusieurs résultats et partant d'atteindre des objectifs initialement fixés. Les sept sous-programmes poursuivaient un objectif particulier. D'une manière générale, les résultats sont mitigés d'un sous-programme à l'autre. Des efforts ont certes été déployés qui ont permis d'atteindre des résultats. Le tableau suivant présente les résultats majeurs par sous-programme.

Tableau 1 : Résultats synthétiques issus de la mise en œuvre du plan stratégique 2007-2015

Sous-programme	Résultats attendus	Taux d'exécution	Commentaires
1. Accompagner les processus GIRE dans les pays	Chaque pays est doté d'un plan ou une stratégie GIRE, mis en œuvre.	86%	13 pays sur 15 disposent de leur Plan GIRE avec l'appui du CCRE. Par contre des efforts de soutien devraient être consentis pour les deux autres pays.
2. Accompagner les processus GIRE dans les bassins transfrontaliers	Chaque bassin transfrontalier est partagé dans le cadre de la mise en œuvre du plan GIRE	90%	A ce niveau, les résultats sont atteints en termes d'attentes. un organisme de bassin partagé a été mis en place (ABM) et deux autres sont en cours à un stade avancés (ABCBT, ABMRU). Les OBT existants (ABN, ABV, OMVS, OMVG, CBLT, ABM) ont bénéficiés de renforcement de capacités.
3. Créer les synergies sur les thématiques régionales	Les ressources et l'expertise disponible dans la sous-région sont mutualisés	70%	Des nombreuses initiatives ont été développées par le CCRE en collaboration avec d'autres structures telles que (GWP-AO, UICN, CILSS, UEMOA, 2iE, UCAD, WASCAL)
4. Développer un cadre d'orientation régional pour le secteur	Une politique régionale de l'eau est disponible à l'échelle régionale.	100%	Le PREAO a été élaboré et adopté en 2008 et constitue le principal document d'orientation du secteur de l'eau dans l'espace CEDEAO.
5. Gérer et partager l'information – communication sur l'eau	Les bassins partagent un système d'informations et de communication sur l'eau.	50%	Le processus de mise en place de l'observatoire régional de l'eau est en cours.

6. Renforcer les capacités du secteur	Chaque pays dispose d'une masse critique de personnel formé à la GIRE	86%	Une stratégie de renforcement de capacités a été élaboré et partagé. Des sessions de formation ont été organisées autour des problématiques de l'eau.
7. Faciliter le financement du secteur	Les conditions sont réunies et les instruments pour susciter des investissements dans le secteur de l'eau en Afrique de l'Ouest sont opérationnels	70%	Un guide de financement, des études sur les mécanismes de financement innovants a été développées. Des fonds ont été levés auprès de certains partenaires du CCRE pour financer des programmes du portefeuille (ASDI, FAE/BAD, BM, Coopération française).

Source : Etude en fonction des données collectées, 2017

2.2.2 Les acquis et insuffisances

L'exécution du plan stratégique 2007-2015 a relevé des acquis sur lesquels il est opportun de poursuivre des actions de consolidation et de renforcement. Cependant quelques programmes sont demeurés en l'état pour diverses raisons dont les plus importantes sont les suivantes :

- ☐ La gouvernance administrative et de la ressource en eau prenant en compte les législations et les réglementations ;
- ☐ La demande en eau pour les divers besoins non encore suffisamment maîtrisée ; les secteurs de l'eau des pays sinistrés en reconstruction ;
- ☐ Le renforcement des capacités de gestion et de capitalisation ; le développement du partenariat et la mutualisation des ressources (CILSS / UEMOA) dont les maillages restent à construire ; la non maîtrise des données des ressources en eau au regard de l'Observatoire de l'eau qui n'est pas encore opérationnel et qui peuvent avoir impacté sur les limites de l'analyse prospective.

Il est important de veiller au fonctionnement régulier de ces organes afin d'assurer de manière satisfaisante la gestion durable des ressources en eau dans l'espace communautaire.

2.2.3 Les recommandations

Les recommandations fortes issues de l'évaluation du plan stratégique 2007-2015 CCRE et comprenant les activités conduites jusqu'en 2018 sont les suivantes :

1. Sous-programme : Accompagner les processus GIRE dans les pays

- Appuyer certains pays à finaliser leur plan d'action GIRE et leur stratégie de mise en œuvre
- Soutenir les 15 pays à mettre en œuvre leur plan d'action
- Identifier et entreprendre des actions dans les secteurs de l'eau en faveur des pays sinistrés en reconstruction
- Disposer d'un système d'alerte pour collecter les données et anticiper les interventions

2. Sous-programme : Accompagner les processus GIRE dans les bassins transfrontaliers

- Œuvrer à rendre opérationnelle et fonctionnel les nouveaux organismes de bassins
- Soutenir l'ensemble des organismes de bassin à développer des mécanismes de financement innovants et durables de leur programme

- Vulgariser les textes et directives de la CEDEAO auprès des acteurs dans les bassins transfrontaliers
- Appuyer le renforcement des capacités du réseau alumni

3. Sous-programme : les synergies sur les thématiques régionales

- Créer un réseau virtuel d'échange et de partage des acteurs du secteur de l'eau en AO
- Consolider les acquis et promouvoir une mise à l'échelle dans l'espace CEDEAO à travers la phase 2 du projet
- Vulgariser ce document et mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du projet

4. Sous-programme : Développer un cadre d'orientation régional pour le secteur

- Faire une mise à jour de la politique pour tenir compte des enjeux nouveaux et émergents
- Vulgariser et soutenir la mise en œuvre de la politique à tous les niveaux.
- Faire adopter les directives par la conférence des chefs d'Etat
- Soutenir la transposition des directives dans les bassins partagés
- Mettre en œuvre les recommandations de l'étude
- Etendre l'expérience du projet pilote d'hydraulique villageoise à d'autres pays prioritaires
- Formaliser et rendre opérationnel les protocoles de collaboration avec les pays et les organismes de bassin

5. Sous-programme : Gérer et partager l'information–communication sur l'eau

- Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur de données de l'observatoire régional de l'eau
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de pérennisation de l'observatoire
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication, d'information et de sensibilisation
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des connaissances
- Appuyer les OB à la mise en œuvre de leur plan de communication

6. Sous-programme : Faciliter le financement du secteur

- Faciliter l'appropriation du guide de financement
- Accompagner les acteurs à accéder aux sources de financement identifiées.
- Assurer l'actualisation périodique du guide.
- Développer et partager la vision macro-économique régionale du secteur de l'eau.
- Assurer l'opérationnalisation de la vision surtout dans les secteurs utilisateurs de l'eau.
- Mettre en place et assurer l'animation d'un groupe des partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau en Afrique de l'Ouest.
- Faciliter l'organisation de rencontres périodiques entre les PTF et les porteurs de projets du secteur.
- Capitaliser et diffuser les résultats de ces programmes développés et financés.
- Mobiliser des financements pour la mise en œuvre des phases de consolidations des projets du PS 2007-2018.
- Développer des nouveaux programmes bancables.

7. Sous-programme : Renforcer les capacités du secteur

- Mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités en collaboration avec les institutions compétentes de la sous-région
- Mettre en place des mécanismes de renforcement un dispositif de mesure des effets des acquis des renforcements de capacités
- Mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités en collaboration avec les

institutions compétentes de la sous-région

- Contribuer au renforcement des capacités du réseau des centres d'excellence
- Mettre en œuvre le site virtuel des Alumnis pour la diffusion des modules de formation
- Organiser des dialogues périodiques, d'échange d'expérience thématique avec les acteurs du secteur de l'eau (OB, points focaux, partenaires privés, etc.)
- Participer aux divers événements sur l'eau
- Actualiser ces enjeux, défis et leurs solutions, et en assurer une large diffusion.
- Développer des synergies et la collaboration dans le cadre des programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques (PNA), les PNIASAN et le PRIASAN.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action d'exercice des fonctions de secrétariat de l'AMCOW pour l'AO par le CCRE.
- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'appui au fonctionnement des points focaux GIRE du CCRE.

2.3 Enjeux et défis

2.3.1 Enjeux

Des problèmes, tels que les pénuries d'eau, la pollution, les maladies hydriques, les inondations, etc., se renforcent mutuellement pour aboutir à des situations préjudiciables au développement économique et social. Les causes sont multiples dans lesquelles se conjuguent intimement :

- des contraintes physiques et climatiques dues à un environnement peu favorable à la reconstitution et à la mobilisation des ressources en eau mais favorable par contre à la prolifération des vecteurs de maladies hydriques ;
- des facteurs humains contribuant à la surexploitation et à la dégradation des ressources : croissance démographique, pauvreté, urbanisation accélérée, industrialisation, agriculture extensive fortement consommatrice de terres et d'eau, cadre de gestion inapproprié, etc.

Les principaux enjeux sont :

- un meilleur taux d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable pour les
- populations ;
- un meilleur taux d'accès de façon durable à un approvisionnement des services
- d'assainissement de base ;
- une sécurité alimentaire renforcée grâce à une utilisation de l'eau mieux maîtrisée dans l'agriculture ;
- un meilleur accès à une eau répondant aux besoins des différents usages ;
- des ressources en eau de surface et souterraines bien connues, mieux suivies et préservées en quantité et en qualité ;
- des écosystèmes protégés (zones humides, flore et faune des forêts rupicoles) et rendant durablement aux sociétés riveraines les services environnementaux attendus ;
- une plus forte résilience des pays de la sous-région face à la menace croissante de la variabilité et du changement climatique sur les ressources en eau (inondation, sécheresse, etc.) ;
- une mutualisation des ressources tant au niveau des OB qu'au sein des Etat pour les
- investissements communs et/ou d'intérêts communs ;
- une mise en place des conditions opérationnelles de partage des informations sur l'eau entre les acteurs et les autres acteurs pertinents ;
- le développement, la gestion et l'utilisation des ressources en eau pour assurer la sécurité en eau, notamment

pour l'alimentation, l'agriculture, l'énergie et le maintien en bon état des écosystèmes ;

- le renforcement des capacités notamment techniques et institutionnelles pour une meilleure prise en charge des fonctions liées à la gouvernance, à la gestion et au développement des ressources en eau à tous les niveaux
- une valorisation économique des ressources en eau à des fins de création de la richesse et des emplois notamment à l'endroit des jeunes et des femmes de l'espace CEDEAO.

2.3.2 Défis

En Afrique de l'Ouest d'importantes ressources en eau sont disponibles mais souffrent de déficits chroniques du fait de l'inégale répartition dans le temps et l'espace. De nombreux défis subsistent quant à la capacité de gestion, de maîtrise, de connaissance, etc. pour lesquels il est important de s'attaquer.

1. Le défi du suivi continu des ressources en eau de surface et souterraine ;
2. Le développement des mécanismes de financement durable de la gestion des ressources en eau ;
3. La maîtrise des ressources en eau pour soutenir le développement socioéconomique de la région ;
4. Le renforcement de la résilience du secteur de l'eau face à la variabilité et aux changements climatiques ;
5. L'institution de mécanismes de gestion participative pour une meilleure gouvernance de l'eau.

2.3.2.1 Suivi continu des ressources en eau de surface et souterraines.

En vue de rationaliser l'exploitation de tout le potentiel de la ressource en eau, il est important que les Etats maîtrisent la collecte et disposent de données concernant le suivi des ressources en eau en quantité suffisante et de bonne qualité pour une meilleure planification et une gestion durable de ces ressources.

Une relation plus étroite avec l'UA est nécessaire pour s'assurer que les résultats du Système Africain de suivi et de reporting de l'eau et l'assainissement de l'AMCOW, basés sur la déclaration de Sharm-el-Sheikh (Ex/Assemblée/UA/Décl. I [II]) orientent de plus en plus les efforts d'amélioration du secteur sur le continent. La stratégie vise à affiner le système de suivi à cette fin.

2.3.2.2 Développement des mécanismes de financement durable de gestion des ressources en eau

Le développement de mécanismes innovants de financement de gestion des ressources en eau est le pari essentiel de la prochaine décennie. Assurer durablement les financements au profit du secteur est essentiel pour mettre à la disposition des acteurs privés et de la société civile les ressources en eau afin d'en faire un outil de création de richesse et d'emploi.

2.3.2.3 Maîtrise des ressources en eau pour soutenir le développement socioéconomique de la région

Le développement de la région suppose la maîtrise des eaux souterraines et de surface pour les différents les secteurs de valorisation gérés de manière participative et informée, en prenant en compte la ressource en eau. Il s'agit des secteurs : (i) Alimentation en eau potable et assainissement, ii) Agriculture, y compris les biocarburants, élevage et pêche, (iii) Industries, mines et énergie, (iv) Environnement, biodiversité, (v) Tourisme, artisanat, (vi) Transport – Navigation. Pour y parvenir la réalisation de nombreuses infrastructures et équipements s'avère nécessaire. En cela, le rôle des OB et des PTF est fondamental.

La stratégie AMCOW 2018-2030 tirera des enseignements des facteurs qui sous-tendent les réalisations de l'AMCOW à ce jour, plaçant l'eau au cœur de la planification du développement et en donnant la priorité à l'eau pour la production alimentaire, énergétique et industrielle.

2.3.2.4 Renforcement de la résilience du secteur de l'eau face à la variabilité et aux changements climatiques

Face aux enjeux de la variabilité et aux changements climatiques les acteurs du secteur devront relever le défi du développement de capacités de résilience pour faire face aux phénomènes exogènes. Il s'agit de renforcer leurs capacités à atténuer les chocs et à faire face à la fois par un potentiel plus accru des acteurs, des ouvrages adaptés aux besoins, des techniques agro-sylvo-pastorales et maraichères, etc.

2.3.2.5 Institution de mécanismes de gestion participative pour une meilleure gouvernance de l'eau

Il est essentiel que la politique de l'eau et les diverses politiques et stratégies sectorielles régionales soient élaborées et mises en œuvre en cohérence et de façon participative. Les communautés sont au cœur de la gestion effective et efficiente des ressources en eau et la politique régionale doit promouvoir la participation de l'ensemble des acteurs notamment la société civile dans l'identification des besoins, la conception et la mise en place de solutions et de mécanismes de gestion, en particulier de suivi et de résolution des conflits. Le CGRE a un rôle central à jouer dans l'animation des organismes d'intégrations régionales.

Un des plus grands défis reste d'aborder, d'intensifier et de soutenir les différents aspects de la vision Africaine de l'eau en ayant en ligne de mire l'appui à l'atteinte des ODD en particulier l'ODD 6 et ces différentes connexions.

2.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

De l'analyse SWOT (Strengths, weaknesses, opportunities and Threats ou forces, faiblesses, opportunités, menaces) apparaissent les forces et les faiblesses de l'institution sur les dimensions : institutionnelles, organisationnelle, managériale, les capacités des ressources humaines, les ressources matérielles et financières. Elle a été l'occasion de recueillir les points de vue des acteurs sur les opportunités et les menaces portant sur les différentes dimensions. Elle apporte une réponse aux questions d'évaluation relatives : au processus et aux moyens mis en œuvre pour dérouler les activités.

Tableau 2 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces

- Présence de nombreuses organisations régionales et internationales actives dans le domaine de l'eau.
- Missions et ambitions du CGRE, ainsi que la planification stratégique.
- Une avancée significative dans la mise œuvre de la GIRE dans tous les Etats et organismes de Bassins.
- Une volonté politique des décideurs d'agir qui transparaît depuis la « Déclaration de Ouagadougou », adoptée en mars 1998, traitant les problèmes liés à l'eau au plus haut niveau, les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA, la vision régionale de l'eau, etc.
- Un arrière-plan technique très important en matière d'étude et de mobilisation des ressources en eau.
- Des ressources humaines bien formées et de plus en plus compétentes en matière de GIRE ;
- L'intérêt des partenaires et leur soutien technique et financier au développement pour les efforts de la sous-région en matière d'amélioration de la gouvernance de l'eau ;
- L'émergence de mécanismes appropriés pour la mobilisation des ressources financières endogènes ;
- Le développement des initiatives public-privé et les perspectives prometteuses dans le secteur de l'eau
- Une implication de plus en plus forte des partenaires au Développement et opérateurs privés dans la mobilisation et la valorisation des ressources en eau.

Faiblesses

- Faible connaissance de la ressource en eau y compris les eaux souterraines
- Déficit d'infrastructures dans tous les pays de la région et déshérence des infrastructures existantes dans les pays dits « sinistrés ».
- Absence d'un Système de suivi-évaluation basé sur l'impact.
- Faiblesse qualitative des ressources humaines formées.
- Faiblesse quantitative des ressources humaines.
- Faible absorption des ressources financières mises à disposition.
- Difficultés d'application des textes législatifs et réglementaires.
- Faibles ressources financières des populations et des Etats (Dépendance vis-à-vis de l'aide internationale).
- La dispersion des fonctions de gestion des ressources en eau dans les divers départements ministériels.
- La faiblesse des capacités institutionnelles dans la coordination et la mise en œuvre de la GIRE en Afrique de l'ouest (Pays et organismes de Bassin).
- Faiblesse dans la capitalisation et la consolidation des acquis (économique, données, études)..
- Faiblesse de l'alignement et de complémentarité des programmes régionaux sur les problèmes importants identifiés dans les plans d'action des pays des impacts de la contribution des initiatives régionales à l'amélioration des services
- la persistance de débats entre la notion de gratuité de l'eau et la notion de gratuité des services d'eau.
- La croyance en l'élasticité des usages perdure alors qu'il est reconnu depuis longtemps que les ressources en eau douce sont limitées et que l'efficacité de leur gestion exige l'adoption – et l'acceptation partout des instruments économiques adéquats.

Opportunités

- Potentiel de valorisation des ressources en eau reconnu (e.g. irrigation).
- Consensus pour un nouveau mode de gestion de l'eau entre les bailleurs de fond et les Etats.
- Synergies créées par la politique d'intégration des organisations régionales et nationales de la CEDEAO.
- Politique volontariste de décentralisation et de responsabilisation des acteurs dans les Etats.
- Investissements liés aux SDGs (Sustainable Development Goals).
- Existence de capacités potentielles

Menaces

- Chocs environnementaux (fragilité des économies rurales).
- Variabilité climatique (changement climatique).
- Pression sur les ressources naturelles liée à une forte croissance démographique (e.g. forte augmentation de la demande en eau ; pollution ; migrations et choc générationnel).
- Modes d'exploitation non durable des ressources naturelles (forêts, zones côtières).
- Instabilité politique.
- Mondialisation galopante et raréfaction des ressources financières
- Conditions peu propices à la mobilisation de l'eau (Climat, relief).
- Etat de dégradation des ressources en eau (pollutions, végétaux aquatiques envahissants).
- Risque de perte de confiance des partenaires techniques et financiers.

3. FONDEMENTS DU PLAN STRATEGIQUE, VISION, MISSION, ET OBJECTIFS

Le Plan stratégique 2025-2035 du CGRE tire ses fondements des engagements pris au plan international et au plan panafricain de faire des ressources en eau l'élément moteur de développement et l'un des facteurs d'intégration sous régionale. Par ailleurs, il se fonde sur la vision 2050 de la CEDEAO et sur la « Vision ouest-africaine de l'eau à l'horizon 2025 ». Le présent plan stratégique s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre de la PREAO et prend le relais du plan précédent. Il est également important de noter que le plan stratégique définit les programmes et actions clés sur lesquels seront bâtis les futures activités.

3.1. Vision

La vision du PS est en harmonie avec la vision 2025 pour l'eau en AO et la vision 2050 de la CEDEAO pour les peuples. Elle est libellée comme suit : « une Afrique de l'Ouest où les ressources en eau sont gérées de façon efficace, durable et équitable afin que chaque personne dans la région puisse avoir accès à l'eau potable saine pour les besoins de base, à un environnement sain, à un assainissement sûr, à la sécurité alimentaire, à la sécurité énergétique, à l'emploi ; en vue de faire face efficacement aux effets des changements climatiques, de réduire la pauvreté, d'assurer la santé humaine, de protéger les biodiversités des systèmes terrestres et aquatiques dans une sous-région intégrée et en paix dans le cadre d'un État de droit ».

3.2. Mission du CGRE

La mission du CGRE est d'accompagner les acteurs (Etats, Organismes de bassin, collectivités locales et territoriales, organisations de la société civile, secteur privé) dans la mise en œuvre de la GIRE pour une gestion durable des ressources en eau et des bassins transfrontaliers de manière à assurer le développement socioéconomique résilient au changement climatique.

3.3 Objectifs du PS

3.3.1 Objectif global

L'objectif global du PS est d'opérationnaliser les actions du CGRE en vue de : *Promouvoir la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources en eau pour une meilleure valorisation des potentialités de la région conciliant développement économique, réduction de la pauvreté et préservation de l'environnement dans un contexte de changement climatique.*

3.3.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Promouvoir la bonne gouvernance des ressources en eau ;
- Valoriser les potentialités des ressources en eau ;
- Favoriser l'inclusion de tous les acteurs dans la gestion des ressources en eau ;
- Développer les capacités du CGRE.

3.3.3 Principes Directeurs

la mise en œuvre du plan stratégique doit être guidée par les principes directeurs suivants :

1. **L'appropriation** : La CEDEAO s'efforcera à assurer un leadership qui permettra à ses Institutions, au secteur privé, à la société civile et aux différentes composantes de sa population, de s'approprier le processus d'intégration et de développement ;
2. **La Programmation basée sur les priorités** : Les Programmes doivent découler des priorités de la CEDEAO et aligner aux priorités des pays ;
3. **La gestion Axée sur les Résultats** : elle doit être centrée sur la réalisation de résultats et d'impacts définis et mesurables ;
4. **La Transparence : redevabilité, intégrité, confiance ;**
5. **Le Partenariat / Partage des meilleures pratiques** : La complémentarité des compétences respectives des différents acteurs du processus d'intégration, impliquera un sens élevé du partenariat, un partage des meilleures pratiques et expériences, ainsi qu'un travail d'équipe, pour réaliser des synergies
6. **La Subsidiarité** : principe selon lequel la Communauté, hors des domaines relevant de sa compétence exclusive, ne traite au niveau régional que ce qui ne peut être traité, de façon plus efficace, au niveau des bassins transfrontaliers, au niveau national ou local ;
7. **La Durabilité** : Les politiques, les programmes et les projets doivent être pérennes. En conséquence, il est important de planifier la mobilisation des ressources adéquates et suffisantes pour la croissance économique, et l'intégration, de manière rationnelle, harmonisée et durable.
8. **La progressivité** : dans la mise en œuvre des mesures, pour tenir compte de la situation et des intérêts spécifiques de chaque Etat, comme de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns.

4 AXES STRATEGIQUES

Pour relever les défis en matière de promotion des principes de la bonne gouvernance, cinq (05) axes stratégiques ont été identifiés.

En considérant désormais la GIRE pour la plupart des pays, comme base de la gestion des ressources en eau, cela permet de déboucher vers une harmonisation des politiques nationales et partant la conception d'une politique régionale afin d'orienter les choix d'investissement pour une plus grande rationalisation des ressources. La politique de l'eau est désormais conçue comme une composante de la politique générale de développement de la région et des pays. Le plan stratégique 2025-2035 s'articulera autour des 5 axes stratégiques ci-dessous.

4.1 Axes stratégiques

Les axes stratégiques du présent plan sont les suivants :

1. Axe stratégique 1 : améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières ;
2. Axe stratégique 2 : assurer la sécurité en eau en Afrique de l'ouest ;
3. Axe stratégique 3 : améliorer l'intégrité environnementale ;
4. Axe stratégique 4 : renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
5. Axe stratégique 5 : renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE.

4.1.1 Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières

La gouvernance de l'eau fait référence au système de règles et d'institutions qui régissent la gestion et l'utilisation des ressources en eau. La réforme de la gouvernance des ressources en eau vise le passage d'une gestion sectorielle et technocratique vers une gestion intégrée et participative des ressources en eau.

La mise en œuvre de cet axe dans le contexte actuel devra notamment porter sur l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres juridiques porteurs au niveau des Etats et des organismes de bassins et à l'élaboration et à la mise en œuvre de textes communautaires conséquents au niveau régional (actes additionnels, règlements, directives).

A l'échelle des bassins hydrographiques nationaux des Etats, la gouvernance des ressources en eau concernera d'une part, en l'appui à certains Etats de la CEDEAO à disposer dans les meilleurs délais de plan d'action GIRE, et d'autre part, en l'appui aux Etats disposant de plan d'action GIRE pour la mise en place des cadres institutionnels et juridiques appropriés, en vue d'opérationnaliser la GIRE sur l'ensemble du territoire de chaque État membre.

La gestion des ressources en eau transfrontalières peut être à l'origine de conflits latents ou déclarés entre Etat. Le développement de la coopération dans la gestion des ressources en eau transfrontalières en vue d'assurer une gestion concertée, intégrée, pacifique et durable des ressources en eau transfrontalières est indispensable en Afrique de l'Ouest, région à grande interdépendance hydrique.

4.1.2 Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest

La valorisation des ressources en eau disponibles constitue un autre enjeu essentiel dans le domaine des divers usages de l'eau en quantité et en qualité notamment l'agriculture, premier secteur économique de la région en termes de contribution au PIB (40%) et de population active concernée (60 à 80 %).

Le CGRE assurera des appuis multiformes en matière de sécurité de l'eau, notamment dans la fourniture et l'exploitation d'infrastructures hydrauliques appropriées, susceptibles d'accroître directement la sécurité des services écosystémiques, de la production agricole et de l'énergie, ainsi que la sécurité de l'eau en termes d'efficacité dans les usages domestiques (urbains et ruraux), le stockage de l'eau (souterraine et de surface), l'approvisionnement en eau pour les divers types de consommation (humaine, industrielle, et pour l'irrigation), le renforcement des capacités de résilience face aux changements climatiques et le développement du partenariat et la diversification des sources de financement. En outre l'assurance de la sécurité en eau en AO commande une attention accrue au couplage eau de surface et eau souterraine pour garantir les multiples usages.

5.1.3 Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale

Les principaux enjeux environnementaux, indexent la diminution de la quantité de l'eau disponible et la détérioration de sa qualité causée par divers facteurs, dont notamment les déficits pluviométriques récurrents, l'ensablement des cours d'eau, l'eutrophisation, les pollutions anthropiques. En outre les inondations, malgré leurs impacts dévastateurs sur les établissements humains et le milieu naturel environnant, ne sont pas bien prises en compte dans les programmes de recherche en matière d'eau.

Enfin, les impacts du changement et de la variabilité climatiques sur les ressources en eau sont d'ores et déjà un enjeu prégnant pour les usages socio-économiques et environnementaux qui en dépendent.

En résumé cet axe devra couvrir les deux dimensions majeures que sont d'une part les actions visant à réduire les impacts des activités anthropiques sur les ressources en eau et d'autre part à renforcer la résilience aux impacts négatifs du changement climatique sur les ressources en eau.

5.1.4 Axe stratégique 4 : Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes

La gestion formelle de l'eau est dominée par les hommes. Bien que leurs nombres commencent à croître, la représentation des femmes dans le secteur de l'eau est toujours très faible. Cela est important parce que la manière dont les ressources en eau sont gérées affecte les femmes et les hommes différemment.

En tant que garantes de la santé et de l'hygiène de la famille et pourvoyeuses de l'eau et de la nourriture dans le foyer, les femmes sont les premières parties prenantes en matière d'eau et d'assainissement dans les ménages. Cependant, les décisions liées à l'approvisionnement en eau et celles sur l'assainissement, l'emplacement des points d'eau et les systèmes d'exploitation et d'entretien sont la plupart du temps prises par les hommes.

La mise en œuvre de cet axe portera notamment sur l'amélioration de la représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision en matière de gestion de l'eau.

5.1.5 Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE

Le Centre de Gestion des Ressources en Eau (CGRE) : est l'organe exécutif du CPCS. Il constitue en même temps la Direction Eau de la Commission de la CEDEAO. Il assure la coordination et la mise en œuvre des projets, programmes, plan d'action GIRE en Afrique de l'Ouest et de toutes les activités de la CEDEAO dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

La mise en œuvre de cet axe portera notamment sur la réalisation de réformes institutionnelles adéquates en vue de permettre au CGRE d'assurer pleinement son rôle de leadership dans la conduite du processus régional de GIRE en Afrique de l'Ouest.

4.1 Objectifs spécifiques

Chaque axe stratégique est bâti autour d'un objectif global et des objectifs spécifiques suivis des actions prioritaires.

5.1.6 Axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières

En rappel l'objectif global de cet axe vise à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et institutionnels porteurs en matière de gestion des ressources en eau au niveau national bassins et régional.

Il s'agit de mettre en pratique les objectifs spécifiques suivants :

OS 1.1 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans GIRE dans les pays ;

OS 1.2 : Appuyer à l'élaboration et la mise en œuvre de la GIRE dans les organismes de bassins transfrontaliers ;

OS 1.3 : Renforcer les systèmes d'information sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau ;

OS 1.4 : Promouvoir le financement innovant et durable de la GIRE ;

OS 1.5 : Développer un programme de Recherche-développement et de gestion des connaissances ;

OS 1.6 : Renforcer les capacités des acteurs de la GIRE en Afrique de l'Ouest.

4.2.1.1 Actions prioritaires de l'axe stratégique 1 : Améliorer la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières

Les actions en vue de l'amélioration de la gouvernance des ressources en eau et la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières ont été développées au cours du plan stratégique 2007-2015 y compris les actions conduites jusqu'à ce jour par le CGRE. Cependant, il est toujours d'actualité de poursuivre les efforts d'actualisation des méthodes de gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement tout en renforçant la coopération en matière de gestion des eaux transfrontalières.

Par objectif spécifique les actions prioritaires suivantes sont développées :

4.4.1.1 Objectif spécifique 1.1 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans GIRE dans les pays

Dans le cadre du prochain PS le défi majeur est la mise en œuvre des feuilles de route de plan nationaux GIRE. Un appui du CGRE pour mobiliser des financements dans ce sens serait un apport inestimable pour atteindre les objectifs de la GIRE.

- **Action 1.1.1** : Elaborer les textes réglementaires communautaires relatifs à la gestion des ressources en eau
- **Action 1.1.2** : Appuyer la mise en place des structures de gestion de bassin au niveau des Pays
- **Action 1.1.3** : Appuyer la vulgarisation, la transposition et l'application des textes relatifs à l'eau
- **Action 1.1.4** : Développer des normes et standards régionaux dans la GIRE.

Objectif spécifique 1.2 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la GIRE dans les organismes de bassins transfrontaliers.

Un des maillons faibles du CCRE relevé est la limitation des appuis aux OB. Ce Plan stratégique 2025- 2035 offre l'occasion d'accompagner les OB dans leurs efforts de gestion transfrontalière des ressources en eau. La concertation entre pays riverains pour la gestion des bassins partagés sera maintenue et renforcée.

Également, il est important de coordonner les investissements structurants sur les bassins transfrontaliers où les investissements dans les pays présentant des intérêts stratégiques pour plusieurs pays limitrophes. Cette action s'inscrit dans le souci de discerner les types d'investissement à réaliser non seulement sur les bassins transfrontaliers, mais également dans les pays afin d'optimiser les investissements au profit des populations.

- **Action 1.2.1** : Appuyer l'élaboration des textes relatifs à la gestion des ressources en eau dans les OB.
- **Action 1.2.2** : Appuyer l'organisation régulière des concertations entre les OB.
- **Action 1.2.3** : Appuyer la réflexion sur le financement autonome et durable des OB.
- **Action 1.2.4** : Appuyer les initiatives de réalisation d'infrastructures structurantes au niveau de la région.
- **Action 1.2.5** : Promouvoir des mécanismes de prévention et de règlement des crises et conflits dans les bassins transfrontaliers (impliquant les OSC)
- **Action 1.2.6** : Appuyer la création et la promotion des organismes de bassins et leur renforcement de capacité.
- **Action 1.2.7** : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion coordonnée des ouvrages structurants dans l'espace.
- **Action 1.2.8** : Mettre en place un pool d'experts pour appuyer les pays dans l'élaboration de programmes de mise en valeur des bassins transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.
- **Action 1.2.9** : Contribuer à la mise en œuvre du PIDA transboundary water projects du NEPAD

Objectif spécifique 1.3 : Renforcer les systèmes d'information sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau.

Le renforcement des systèmes d'information aussi bien pour les pays que les OB est nécessaire à la bonne gouvernance de la ressource en eau. Pour ce faire les instruments de capitalisation et de gestion ci-dessous seront renforcés : Observatoire régionale, Observatoire des OB et Systèmes nationaux d'information (SINeau).

- **Action 1.3.1** : Rendre opérationnel l'observatoire régional de l'eau
- **Action 1.3.2** : Renforcer les observatoires au niveau des OB
- **Action 1.3.3** : Renforcer les systèmes nationaux (SINeau) et régionaux (SIREau) d'information
- **Action 1.3.4** : Développer les échanges d'information et d'expérience (y compris les plateforme Web sur l'accès aux données, réseaux virtuels alumni – OSC, annuaires spécifiques sur la thématique, etc)
- **Action 1.3.5** : Renforcer le système de suivi et d'évaluation (SSE) de la GIRE en Afrique de l'Ouest.

Objectif spécifique 1.4 : Promouvoir le financement innovant et durable de la gestion des ressources en eau.

Les sources classiques de financement s'amenuisent. La mise en place du fonds régional de développement des ressources en eau en AO sera appuyée. Sa réalisation est un impératif pour le PS. Par ailleurs la recherche et l'implication d'autres acteurs est nécessaire.

- **Action 1.4.1** : Promouvoir l'intervention des privés dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.
- **Action 1.4.2** : Appuyer la création d'un fonds permanent d'investissement pour la gestion des ressources en eau.
- **Action 1.4.3** : Appuyer les pays et les OB dans la mobilisation des financements pour la gestion des ressources en eau.

Objectif Spécifique 1.5 : Développer un programme de Recherche- développement et de gestion des connaissances.

Le développement d'un programme de recherches appliquées aux ressources en eau et assainissement permettra d'assurer le lien entre la recherche et la pratique en ce sens que la recherche intégrera désormais les besoins des populations. Des appuis (sur demande) à la conduite d'études, d'analyse de modélisation et d'évaluation des ressources en eau seront également fournis par le Centre. Une mise en place et la fonctionnalité d'un cadre d'échanges sur les résultats de la R-D et la gestion des connaissances seront assurées.

- **Action 1.5.1** : Réaliser une étude sur les comportements irrationnels en matière de gestion des ressources en eau
- **Action 1.5.2** : Mettre en place un programme de sensibilisation sur les comportements irrationnels en matière de gestion des ressources en eau
- **Action 1.5.3** : Appuyer les Etats dans la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants
- **Action 1.5.4** : Appuyer la recherche en matière de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest

Objectif spécifique 1.6 : Renforcer les capacités des acteurs de la GIRE en Afrique de l'Ouest.

Le renforcement des capacités est un processus continu, il devra se poursuivre avec les nouvelles mesures prises pour le secteur de l'eau en AO. L'une des contraintes majeures dans la mise en œuvre des programmes et plans de développement est l'absence de capacité au sein des pays ou des organismes de bassin. Le succès de ce PS réside dans le renforcement des capacités des acteurs en charge de sa mise en œuvre. Il s'agit des capacités institutionnelles, individuelles, mais aussi les capacités en termes d'équipement et de matériels.

- **Action 1.6.1** : Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau des acteurs du secteur de l'eau
- **Action 1.6.2** : Renforcer les capacités humaines, techniques et organisationnelles des pays pour la collecte, le traitement, l'analyse, l'utilisation et la diffusion des données sur l'eau et ses usages.
- **Action 1.6.3** : Appuyer le processus d'intégration de la GIRE dans les curricula de l'enseignement supérieur.

5.1.7 Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'ouest

La sécurité de l'eau en AO dans le cadre de la mise en œuvre du PS 2025-2035 nécessite une approche fondée sur le droit à l'accès aux ressources en eau et à l'assainissement intégrant des dimensions sociales, alimentaires, économiques, énergétiques, écosystémiques et environnementales du développement durable, en partenariat avec toutes les parties prenantes.

L'objectif global de cet axe vise à assurer la sécurité de l'eau pour ses usages multiples dans les États de la sous-région. Le développement durable en Afrique ne pourra être atteint sans une amélioration significative de la sécurité de l'eau. Les objectifs spécifiques poursuivis dans cet axe sont :

- **(OS 2.1)** : Contribuer à la gestion durable des ressources en eau pour ses divers usages ;
- **(OS 2.2)** : Renforcer la résilience face aux changements climatiques ;
- **(OS 2.3)** : Promouvoir les investissements en matière de gestion des ressources en eau ;
- **(OS 2.4)** : Développer les Partenariats et diversifier les sources de financement.

4.2.2.1 Actions prioritaires de l'Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'ouest

Assurer la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest suppose le développement d'un certain nombre d'initiatives à même de retenir le potentiel des ressources en eau pour les multiples usages. Les actions à mener pour assurer la sécurité de l'eau en AO sont déclinées ci-dessous.

Objectif spécifique 2.1 : Contribuer à la gestion durable des ressources en eau pour ses divers usages.

Une parfaite connaissance des ressources en eau souterraine et de surface s'inscrit dans la dynamique de recherche des potentialités existantes à mettre à la disposition des populations pour les divers usages de l'eau.

- **Action 2.1.1** : Etablir un inventaire des réseaux de mesure sur les ressources en eau de surface et souterraine (quantité et qualité)
- **Action 2.1.2** : Sensibiliser au changement de comportement pour la gestion et l'usage des eaux
- **Action 2.1.3** : Promouvoir l'intervention des privés dans la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest
- **Action 2.1.4** : Mettre en place des mécanismes harmonisés de gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest
- **Action 2.1.5** : Coordonner, harmoniser et échanger des informations et des expériences dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau.
- **Action 2.1.6** : Etablir l'état de l'utilisation et du traitement des eaux par le secteur minier et industriel.
- **Action 2.1.7** : Initier un programme de RSE dédié au secteur de l'eau et de l'assainissement à l'échelle régional.
- **Action 2.1.8** : Contribuer à la réalisation des infrastructures hydro-agricoles.
- **Action 2.1.9** : Appuyer la mise en œuvre du programme ECOSAN pour la sécurité alimentaire.
- **Action 2.1.10** : Appuyer les Etats dans la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants.
- **Action 2.1.11** : Développer et promouvoir l'approche NEXUS : eau, énergie, alimentation de L'écosystème en Afrique de l'Ouest.
- **Action 2.1.12** : Mettre en place l'approche NEXUS dans la gouvernance des ressources en eau.
- **Action 2.1.13** : Appuyer la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau.

Objectif spécifique 2.2 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques.

La récurrence des phénomènes de changement climatique conduit à renforcer et développer les capacités de résilience des populations face aux risques climatiques et environnementaux (crues, sécheresses, pollutions, dégradation des écosystèmes, ensablement). Cela suppose la poursuite des programmes de la PREAO en matière de réduction des risques environnementaux. Pour ce faire le CGRE poursuivra ses efforts pour : appuyer les Etats dans la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants, définir les mécanismes d'adaptation au changement et à la variabilité climatiques, ainsi que la prévention et la gestion des risques climatiques et environnementaux.

- **Action 2.2.1** : développer et mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de gestion des risques climatiques et environnementaux.
- **Action 2.2.2** : Appuyer la réalisation des infrastructures de protection contre les risques climatiques et environnementaux.

Objectif spécifique 2.3 : Promouvoir les investissements en matière de gestion des ressources en eau.

La mise en œuvre de programmes pour rendre effective la promotion des investissements en matière de gestion des ressources en eau permettra de créer des pôles d'emploi et d'opportunités en faveur des femmes et des jeunes.

- **Action 2.3.1** : Contribuer au Développement des partenariats pour les investissements en matière d'Eau, d'hygiène et d'assainissement dans les pays membres l'espace.
- **Action 2.3.2** : Responsabiliser les acteurs locaux (privé, OSC, collectivité territoriale, etc.) dans la promotion des investissements en matière de gestion des ressources en eau.

Objectif spécifique 2.4 : Développer les Partenariats et diversifier les sources de financement.

Les investissements dans le secteur de l'eau sont assez lourds et requièrent des sources de financement diversifiées. Le CGRE sera l'artisan du développement du partenariat pour mobiliser les ressources autour de l'eau. La diversification des sources de financement est un impératif tant les acteurs de financement sont le plus souvent les mêmes. L'identification de nouvelles sources de financement devra se faire en relation avec les innovations dans le secteur de l'eau.

Une actualisation de la liste des potentiels bailleurs de fonds dans le secteur de l'eau et sa mise à la disposition des Etats et des acteurs est indispensable.

- **Action 2.4.1** : Appuyer la création d'un fonds permanent d'investissement dans le secteur de l'eau
- **Action 2.4.2** : Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions du AUDA-NEPAD en Afrique de l'Ouest
- **Action 2.4.3** : Développer la RSE avec des entreprises
- **Action 2.4.4** : Développer le Partenariat public privé (PPP) et avec les collectivités territoriales
- **Action 2.4.5** : Actualiser et vulgariser le guide de financement du secteur de l'eau en Afrique de l'Ouest.
- **Action 2.4.6** : Organiser au moins une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.

5.1.8 Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale

Le défi consiste à trouver de nouvelles manières d'évaluer les flux hydriques afin d'en faire bénéficier au mieux les biens et les services engendrés par les écosystèmes naturels et humains et qui profite au bien-être des populations. L'objectif global de cet axe vise à assurer une gestion des ressources en eau garantissant une meilleure préservation de l'environnement.

En tenant compte du fait que l'eau est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement, il est nécessaire de prendre en compte les objectifs spécifiques ci-après :

- **(OS) 3.1** : Connaître et mieux comprendre les risques de catastrophe pour anticiper et prendre les mesures adéquates y afférentes
- **(OS) 3.2** : Faire l'état des lieux de la gestion des eaux usées et excréta dans les pays ;
- **(OS) 3.3** : Soutenir les Etats et les organismes de bassins à élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la collecte et le traitement des eaux usées et excréta ;
- **(OS) 3.4** : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des écosystèmes dégradés.

4.2.3.1 Actions prioritaires de l'Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale

Les actions à mener par objectif spécifique au cours de la décennie à venir en matière d'amélioration de l'intégrité environnementale sont les suivantes :

Objectif spécifique 3.1 : Connaître et mieux comprendre les risques de catastrophe.

Afin de mieux connaître et comprendre les risques de catastrophe il convient de mener les actions ci-après :

- **Action 3.1.1** : Elaborer un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales avec focus sur les évaluations de risques de catastrophes dans le cadre des grands ouvrages hydrauliques en Afrique de l'Ouest.
- **Action 3.1.2** : Mettre en œuvre un programme de formation des coordonnateurs nationaux des plans d'action de GIRE et des experts des organismes de bassin en matière d'évaluations économiques des biens et services

environnementaux.

- **Action 3.1.3** : Appuyer les pays et organismes de bassins sur la détermination des débits environnementaux dans la gestion des ressources en eau.

Objectif spécifique 3.2 : Faire l'état des lieux de la gestion des eaux usées et excréta dans les pays.

- **Action 3.2.1** : Appuyer les pays à faire la situation sur la gestion des eaux usées et excréta.
- **Action 3.2.2** : Elaborer et adopter à l'échelle de la zone CEDEAO un texte sur la qualité de l'eau de consommation et celle relative aux eaux usées épurées et leur réutilisation.

Objectif spécifique 3.3 : Soutenir les Etats et les organismes de bassins à élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la collecte et le traitement des eaux usées et excréta.

- **Action 3.3.1** : Commanditer une étude pour élaborer et adopter des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la collecte et le traitement des eaux usées et excréta.
- **Action 3.3.2** : Sensibiliser au changement de comportement pour la gestion et l'usage des eaux usées et excréta.

Objectif spécifique 3.4 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion des écosystèmes dégradés.

Face au phénomène de changement climatique de nombreux écosystèmes sont menacés en AO du fait d'un processus continue de dégradation en raison de la démographie en hausse et de la demande accrue en biens et services fortement consommateurs d'eau. Il paraît important de mener les actions suivantes :

- **Action 3.4.1** : Commanditer une étude pour l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des écosystèmes dégradés et leur plan d'actions
- **Action 3.4.2** : Appuyer le développement des programmes de réhabilitation des écosystèmes dégradés.
- **Action 3.4.3** : Appuyer les actions de lutte contre l'ensablement des cours d'eau et lacs, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de reboisement.

4.1.1 Axe stratégique 4 : Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

La gouvernance de l'eau suppose une approche intégratrice, participative qui prend en compte tous les acteurs associés à la gestion des ressources en eau.

Globalement il s'agit d'associer à la gestion des ressources en eau de façon pleine et entière les femmes et les jeunes pour prendre en compte les opportunités qu'offre le potentiel des ressources en eau en matière de création d'emploi et de richesse dans le secteur.

Les objectifs spécifiques de cet axe stratégique sont :

- **(OS) 4.1** : Promouvoir la création des opportunités d'emploi dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en faveur des femmes, des jeunes et des couches vulnérables ;
- **(OS) 4.2** : Promouvoir le développement d'un programme d'utilisation optimale de la ressource en eau pour les femmes, les jeunes et les couches vulnérables.

4.2.4.1. Actions prioritaires de l'Axe stratégique 4 : Renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Les principaux acteurs de l'eau et de l'assainissement sont les femmes et les jeunes. Envisager la prochaine décennie du secteur de l'eau sans ces derniers ne serait qu'une utopie. Cette situation justifie la prise en compte des actions prioritaires suivantes :

Objectif spécifique 4.1 : *Promouvoir la création des opportunités d'emploi dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en faveur des femmes, des jeunes et des couches vulnérables.*

- **Action 4.1.1** : Appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'intégration du genre dans le contexte de la gestion des ressources en eau.
- **Action 4.1.2** : Prendre en compte l'égalité des sexes dans la création des opportunités d'emploi dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Objectif spécifique 4.2 : *Promouvoir le développement d'un programme d'utilisation optimale de la ressource en eau pour les femmes, les jeunes et les couches vulnérables.*

- **Action 4.4.1** : Appuyer le développement d'un programme de mobilisation de l'eau à moindre coût pour l'agriculture et les ménages en faveur des femmes, des jeunes et des couches vulnérables.
- **Action 4.4.2** : Mettre en œuvre un plan d'action régional pour le transport fluvial et le tourisme
- **Action 4.4.3** : Appuyer la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau dans les espaces marchands.

4.1.2 Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE

Le centre de gestion des ressources en eau porte toute la politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest par un dispositif d'accompagnement des Etats et des OB à la mise en œuvre optimale de ladite politique. L'ambition de ce PS 2025-2035 intègre la prise en compte du renforcement de capacité de coordination et de gestion du CGRE.

L'objectif globale de cet axe vise à développer t les compétences intentionnelles et techniques adéquates du CGRE. Cet axe comprend 04 objectifs spécifiques :

- **(OS) 5.1** : Renforcer l'équipe technique du CGRE en ressources humaines en quantité et en qualité nécessaire
- **(OS) 5.2** : Réaliser une réforme institutionnelle du CGRE
- **(OS) 5.3** : Elaborer et mettre en œuvre les instruments de gestion
- **(OS) 5.4** : Développer la coopération avec les institutions partenaires

4.2.5.1. Actions prioritaires de l'Axe stratégique 5 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE

Par objectif spécifique les actions prioritaires ci-dessous sont développées.

Objectif spécifique 5.1 : *Renforcer l'équipe technique du CGRE en ressources humaines en quantité et en qualité .*

L'importance des interactions entre le CGRE et l'ensemble des intervenants et partenaires du secteur de l'eau requiert un besoin de renforcement des capacités en ressources humaines, pour mieux assurer sa fonction de coordination.

- **Action 5.1.1** : Développer et mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités
- **Action 5.1.2** : Renforcer le CGRE en ressources humaines

Objectif spécifique 5.2 : *Réaliser une réforme institutionnelle du CGRE.*

La mise en œuvre de ce PS est très ambitieuse et nécessitera de doter le CGRE de toutes les capacités institutionnelles, afin de bien remplir sa mission.

- **Action 5.2.1** : Conduire l'étude de réforme institutionnelle du CGRE
- **Action 5.2.2** : Mettre en œuvre la réforme institutionnelle adoptée

Objectif spécifique 5.3 : Elaborer et mettre en œuvre les instruments de gestion du CGRE.

- **Action 5.3.1** : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité
- **Action 5.3.2** : Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation
- **Action 5.3.3** : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources.

Objectif spécifique 5.4 : Développer la coopération avec les institutions partenaires.

Développer la coopération avec les centres de recherche pour non seulement la mise à disposition de stagiaires, mais aussi la conception de modèles pour la gestion des connaissances.

- **Action 5.4.1** : Développer et mettre en œuvre des protocoles de coopération avec les institutions partenaires et les centres de recherche.

5.1.9 Tableau des actions prioritaires 2025-2030

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des actions prioritaires des cinq premières années du plan stratégique 2025-2035.

Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance des ressources en eau et la coopération autour des eaux transfrontalières

DESIGNATIONS	RESULTATS D'EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS	PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE	RISQUES	Mesures d'atténuation
OS 1.1 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans GIRE dans les pays	Les 15 Pays disposent de PAGIRE mise en œuvre	100 % des pays	Pays membres, PTF	Faiblesse de volonté politique Insuffisance de Capacité de certains pays	Renforcer le plaidoyer pour le développement de la GIRE auprès des acteurs politiques de pays.
Action 1.1.1 : Elaborer les textes communautaires relatifs à la gestion des ressources en eau	04 textes sont disponibles et adoptés.	100 % des textes	CGRE	Insuffisance de ressources humaines	Renforcer les capacités humaines du CGRE
Action 1.1.2 : Appuyer la mise en place des structures de gestion de bassin au niveau des Pays	Les structures de bassins sont opérationnelles dans tous les pays.	100 % des pays	Pays, OB, PTF	Faiblesse de volonté politique Insuffisance de Capacité de certains pays	Renforcer le plaidoyer auprès des Etats. Constituer une masse critique de cadre pour la GIRE.
Action 1.1.3 : Appuyer la vulgarisation, la transposition et l'application des textes relatifs à l'eau.	Les textes relatifs à l'eau sont vulgarisés, transposés et appliqués.	100 % des textes	CGRE, Pays	Faiblesse de volonté politique.	Renforcer le plaidoyer auprès des Etats.
Action 1.1.4 : Développer des normes et standards régionaux dans la GIRE.	03 Normes et standards régionaux sont appliqués.	100 % des normes et standards Appliqués	CGRE	Insuffisance de ressources humaines.	Renforcer les capacités humaines du CGRE
OS 1.2 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la GIRE dans les organismes de bassins transfrontaliers.	Les 06 OB (OMVS, OMVG, ABN, ABM, ABV, CBLT) disposent de PAGIRE et mis en œuvre.	100 % des OB ont mis en œuvre leur PAGIRE.	Pays membres, PTF, OB	Manque de financement. Insuffisance de capacité.	Renforcer le plaidoyer auprès des Etats. Respect des engagements des pays membres
Action 1.2.1 : Appuyer la réflexion sur le financement autonome et durable des OB.	Un document d'orientation stratégique est élaboré adopté et mise en œuvre.	100 % de réalisation	CGRE, OB	Insuffisance de volonté politique pour la mise en œuvre.	Renforcer le plaidoyer auprès des Etats.
Action 1.2.2 : Appuyer la création et la promotion des organismes de bassins et leur renforcement de capacité	02 OB (ABCBT, AMMRU) sont effectivement mise en place et fonctionnels.	100 % des OB	Pays membres, PTF, OB, CGRE	Lenteur administrative Problèmes de financement.	Renforcer le plaidoyer auprès des Etats et des PTF.

OS 1.3 : Renforcer les systèmes d'information sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau	Les systèmes d'information sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau sont renforcées.	Les systèmes d'informations nationaux et régionaux sont fonctionnels.	CGRE, Pays, PTF, OB	Manque d'Engagement des Etats et des OB. Problèmes de financement.	Renforcer le plaidoyer auprès des acteurs.
Action 1.3.1 : Rendre opérationnel l'observatoire régional de l'eau	L'observatoire régional de l'eau est opérationnel.	La fonctionnalité de l'observatoire régional est effective.	CGRE, pays, OB	Insuffisance de ressources humaines	Renforcer les capacités du CGRE
Action 1.3.2 : Renforcer les systèmes nationaux (SINEau) d'information.	Les systèmes nationaux (SINEau) d'information sont renforcés.	60 % des systèmes nationaux (SINEau) sont renforcés et fonctionnels.	Pays, PTF, CGRE.	Problème de financement Insuffisance des ressources	Renforcer le plaidoyer auprès de Etats et des PTF. Mobiliser des ressources financières innovantes.
OS 1.4 : Promouvoir le financement innovant et durable de la gestion des ressources en eau.	Les mécanismes de financement innovant et durable de gestion des ressources en eau sont définis.	Les mécanismes de financement innovant et durable de gestion des ressources en eau sont adoptés et mise en œuvre.	Pays, PTF, CGRE.	Insuffisance de volonté politique.	Renforcer le plaidoyer auprès des Etats.
Action 1.4.1 : Appuyer les pays et les OB dans la mobilisation des financements pour la gestion des ressources en eau	Des ressources financières sont mobilisées au profit des pays et des OB pour la gestion des ressources en eau.	Montant de ressources financières mobilisées.	OB, Pays, PTF	Insuffisance des capacités humaines.	Renforcer les capacités du CGRE.
OS 1.6 : Renforcer les capacités des acteurs de la GIRE en Afrique de l'Ouest.	Les capacités des acteurs de la GIRE en Afrique de l'Ouest sont renforcées.	Nombre d'acteurs formés en matière de GIRE en AO.	Pays, PTF, Centres de formation.	Manque de financement	Renforcer le plaidoyer auprès des PTF.
Action 1.6.1 : Appuyer le processus d'intégration de la GIRE dans les curricula de l'enseignement supérieur	La GIRE est intégrée dans les curricula des centres de formation.	Nombre de curricula développés et mis en œuvre.	Centres de formation, PTF.	Manque de financement	Renforcer le plaidoyer auprès des PTF.

Axe stratégique 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest.

DESIGNATIONS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE	RISQUES	Mesures d'atténuations
(OS) 2.1 : Contribuer à la gestion durable des ressources en eau pour ses divers usages.	Un programme d'accompagnement pour L'allocation au profit des divers usages est défini et assuré.	Nombre d'usages bénéficiaires.	Pays, OB.	Insuffisance de données pour les allocations	Opérationnaliser les systèmes d'informations nationaux et régionaux.
Action 2.1.1 : Etablir l'état de l'utilisation et du traitement des eaux par le secteur minier et industriel.	15 rapports d'état de lieux sur l'utilisation et du traitement des eaux par le secteur minier et industriel sont disponibles.	100 % Rapports d'état des lieux disponibles.	Acteurs miniers, Pays.	Volonté politique Disponibilité des moyens financiers	Renforcer le plaidoyer auprès des acteurs. Renforcer la mobilisation des financements.
Action 2.1.2 : Appuyer les Etats dans la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants	Un programme de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants dans l'espace CEDEAO est finalisé et mise en œuvre.	Programme finalisé et mise en œuvre.	Pays, PTF, Centres de recherches.	Manque de financement.	Plaidoyer auprès des décideurs et des PTF
Action 2.1.3 : Réaliser des infrastructures d'accès à l'eau.	Au moins 200 infrastructures d'accès à l'eau sont réalisées.	% d'Infrastructures d'accès à l'eau réalisés.	Pays, PTF.	Insuffisance de capacité.	Renforcer les capacités du CGRE.
(O S) 2.4 : Développer les Partenariats et diversifier les sources de financement.	De nouveaux partenariats sont développés et des sources de financement sont diversifiées.	Nombre de nouveaux partenariats et de nouvelles sources.	PTF, Pays.	Risque socio-politique Insuffisance de capacité.	Renforcer le plaidoyer Renforcer les capacités.
Action 2.4.1 : Actualiser et vulgariser le guide de financement du secteur de l'eau en AO	Guide de financement du secteur de l'eau en AO actualisé et vulgarisé.	Les 15 Pays se sont appropriés le guide.	Pays, OB.		
Action 2.4.2 : : Organiser au moins une table ronde des Partenaires Techniques et Financiers pour la gestion des ressources en eau en Afrique de l'Ouest.	Au moins une table ronde organisée.	Rapport de tenue de la table ronde.	PTF, Pays, Organismes régionaux.	Risque socio-politique Insuffisance de capacité.	Renforcer le plaidoyer Renforcer les capacités.

Axe stratégique 3 : Améliorer l'intégrité environnementale

DESIGNATIONS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	RISQUES	Mesures d'atténuations
(OS) 3.1 : Faire l'état des lieux de la gestion des eaux usées et excréta dans les pays.	15 rapports d'état des lieux de la gestion des eaux usées et excréta sont disponibles.	100 % Rapports d'état des lieux disponibles.	Pays.	Volonté politique	Renforcer le plaidoyer auprès des acteurs. Renforcer la mobilisation des financements.
Action 3.1.1 : Appuyer les pays à faire la situation sur la gestion des eaux usées et excréta.	15 rapports de situation sur la gestion des eaux usées et excréta sont disponibles.	100 % des rapports sont disponibles.	Pays, PTF.	Insuffisance des capacités.	Plaidoyer auprès des décideurs et des PTF
Action 3.1.2 : Elaborer et adopter à l'échelle de la zone CEDEAO un texte sur la qualité de l'eau de consommation et celle relative aux eaux usées épurées et leur réutilisation.	Un texte sur la qualité de l'eau de consommation et celle relative aux eaux usées épurées et leur réutilisation est élaboré et mis en œuvre.	Texte finalisé et mis en œuvre.	Pays, CEDEAO.		

Axe stratégique 4 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE

DESIGNATIONS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE	RISQUES	Mesures d'atténuations
(OS) 5.1 : Renforcer l'équipe technique du CGRE en ressources humaines en quantité et en qualité nécessaire	Le CGRE est doté de ressources humaines compétentes en quantité et en qualité	100 % des postes de l'organigramme sont pourvus.	Commission.	Lenteurs administratives	Renforcer le plaidoyer.
Action 5.1.1 : Renforcer le CGRE en ressources humaines	Tous les postes sont pourvus en RH compétente.	100 % des postes sont pourvus.	Commission	Lenteurs administratives	Renforcer le plaidoyer.
(OS) 5.2 : Réaliser une réforme institutionnelle du CGRE	Document de la réforme disponible et mis en œuvre.	80 % de la réforme mis en œuvre.	Commission.	Lenteurs administratives.	Renforcer le plaidoyer.
Action 5.2.1 : Conduire l'étude de réforme institutionnelle du CGRE	La réforme est adoptée.	Document de la réforme est disponible.	Commission	Lenteurs administratives	Renforcer le plaidoyer.
Action 5.2.2 : Mettre en œuvre la réforme institutionnelle adoptée	La réforme est mise en œuvre.	80% de la réforme mis en œuvre.	Commission, CGRE.	Lenteurs administratives	Renforcer le plaidoyer.
(OS) 5.3 : Elaborer et mettre en œuvre les instruments de gestion	Le CGRE est doté d'instrument de gestion efficace.	Nombre d'instrument adopté et mis en œuvre.	Commission, CGRE.	Lenteurs administratives	Renforcer le plaidoyer
Action 5.3.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité	Un plan de com et de visibilité élaboré et mis en œuvre.	Le Plan de Com et de visibilité est mis en œuvre.	CGRE	Lenteurs administratives	Renforcer le plaidoyer
(OS) 5.4 : Développer la coopération avec les institutions partenaires.	Au moins 10 Protocoles revus / élaboré et mis en œuvre.	Au moins 10 protocoles revu/mis en œuvre	CGRE, PTF	Lenteurs administratives Insuffisance de fonds	Renforcer le plaidoyer
Action 5.4.1 : Développer et mettre en œuvre des protocoles de coopération avec les institutions partenaires et les centres de recherche	Au moins 10 Protocoles revus / élaboré et mis en œuvre.	Au moins 10 protocoles revu/mis en œuvre	CGRE, PTF, centres de recherche.	Lenteurs administratives Insuffisance de fonds.	Renforcer le plaidoyer

5. Cadre Logique simplifié

Le cadre logique simplifié du Plan stratégique 2025-2035 se présente comme suit :

N°	Résultats Attendus	Indicateurs	Sources de vérification
Résultats correspondant aux objectifs spécifiques et actions de l'Axe Stratégique n° 1 : Amélioration de la gouvernance des ressources en eau et la coopération autour des eaux transfrontalières.			
R1.1	Les 15 Pays disposent de PAGIRE mise en œuvre	100 % des pays dispose de PAGIRE	Les documents de PAGIRE et les rapports de mise en œuvre.
R1.1.1	04 textes communautaires sont disponibles et adoptés.	100 % des textes sont adoptés.	Instruments d'adoption.
R1.1.2	Les structures de bassins sont opérationnelles dans au moins huit pays.	100 % des pays	Documents de création de mise en place des structures
R1.1.3	Les textes relatifs à l'eau sont vulgarisés, transposés et appliqués.	100 % des textes	Rapports d'atelier de vulgarisation et documents de transposition.
R1.1.4	03 Normes et standards régionaux sont appliqués.	100 % des normes et standards Appliqués	Instruments d'adoption.
R1.2	Les 06 OB (OMVS, OMVG, ABN, ABM, ABV, CBLT) disposent de PAGIRE et sont mise en œuvre.	100 % des OB ont mis en œuvre leur PAGIRE.	Les documents de PAGIRE et les rapports de mise en œuvre.
R1.2.1	Un document d'orientation stratégique est élaboré adopté et mise en œuvre	100 % de réalisation	Document stratégique disponible.
R1.2.2	02 OB (ABCBT, AMMRU) sont effectivement mise en place et fonctionnels.	100 % des OB (ABCBT, AMRU) sont effectivement mise en place.	Documents de création de mise en place des structures
R1.3	Les systèmes d'information sur le suivi et l'évaluation des ressources en eau sont renforcés.	Les systèmes d'informations nationaux et régionaux sont fonctionnels.	Rapports d'activités.
R1.3.1	L'observatoire régional de l'eau est opérationnel.	La fonctionnalité de l'observatoire régional est effective.	Rapports d'activités.
R1.3.2	Les systèmes nationaux (SINEau) d'information sont renforcés.	60 % des systèmes nationaux (SINEau) sont renforcés et fonctionnels.	Rapports d'activités.
R1.4	Les mécanismes de financement innovant et durable de gestion des ressources en eau sont définis.	Les mécanismes de financement innovant et durable de gestion des ressources en eau sont adoptés et mise en œuvre.	Documents d'adoption, Rapports d'activités.
R1.4.1	Des ressources financières sont mobilisées au profit des pays et des OB pour la gestion des ressources en eau.	Montant de ressources financières mobilisées.	Conventions de financements.
R1.5	Les capacités des acteurs de la GIRE en Afrique de l'Ouest sont renforcées.	Nombre d'acteurs formés en matière de GIRE en AO.	Rapports de formations.
R1.5.1	La GIRE est intégrée dans les curricula des centres de formation.	Nombre de curricula développé et mis en œuvre.	Curricula adoptés
Résultats correspondant aux objectifs spécifiques et actions de l'Axe Stratégique n° 2 : Contribuer à la réalisation de la sécurité de l'eau en Afrique de l'Ouest.			
R2.1	Un programme d'accompagnement pour L'allocation au profit des divers usages est défini et assuré.	Nombre d'usages bénéficiaires.	Rapport de mise en œuvre.

N°	Résultats Attendus	Indicateurs	Sources de vérification
R2.1.1	15 rapports d'état de lieux sur l'utilisation et du traitement des eaux par le secteur minier et industriel sont disponibles.	100 % de Rapports d'état des lieux disponibles.	Rapports d'état des lieux.
R2.1.2	Un programme de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants dans l'espace CEDEAO est finalisé et mise en œuvre.	Programme finalisé et mise en œuvre.	Document de programme & Rapport de mise en œuvre.
R2.1.3	Au moins 200 infrastructures d'accès à l'eau sont réalisées.	% d'Infrastructures d'accès à l'eau réalisés.	Rapports d'exécution.
R2.2	De nouveaux partenariats sont développés et des sources de financement sont diversifiées.	Nombre de nouveaux partenariats et de nouvelles sources.	Conventions de financement.
R2.2.1	Guide de financement du secteur de l'eau en AO actualisé et vulgarisé.	Les 15 Pays se sont appropriés le guide.	Guide actualisé & Rapport de vulgarisation.
R2.2.2	Au moins une table ronde organisée.	Rapport de tenue de la table ronde.	Rapport de la rencontre.
Résultats correspondant aux objectifs spécifiques et actions de l'Axe Stratégique n° 3 : Améliorer l'intégrité environnementale.			
R3.1	15 rapports d'état des lieux de la gestion des eaux usées et excréta sont disponibles.	100 % Rapports d'état des lieux disponibles.	Rapports d'état des lieux.
R3.1.1	15 rapports de situation sur la gestion des eaux usées et excréta sont disponibles.	100 % des rapports sont disponibles.	Rapports de situation.
R3.1.2	Un texte sur la qualité de l'eau de consommation et celle relative aux eaux usées épurées et leur réutilisation est élaboré et mis en œuvre.	Texte finalisé et mis en œuvre.	Instruments d'adoption.
Résultats correspondant aux objectifs spécifiques et actions de l'Axe Stratégique n° 4 : Renforcer les capacités de coordination et de gestion du CGRE.			
R4.1	Le CGRE est doté de ressources humaines compétentes en quantité et en qualité	100 % des postes de l'organigramme sont pourvus.	Lettres d'engagement
R4.1.1	Tous les postes sont pourvus en RH compétente.	100 % des postes sont pourvus.	Lettres d'engagement.
R4.2	Document de la réforme disponible et mis en œuvre.	80 % de la réforme est mise en œuvre.	Document de la réforme.
R4.2.1	La réforme est adoptée.	Document de la réforme est disponible.	Instruments d'adoption.
R4.2.2	La réforme est mise en œuvre.	80 % de la réforme est mise en œuvre.	Rapports d'activités de mise en œuvre.
R4.3	Le CGRE est doté d'instrument de gestion efficace.	Nombre d'instrument adopté et mis en œuvre.	Instruments de gestion.
R4.3.1	Un plan de communication et de visibilité élaboré et mis en œuvre.	Le Plan de Com et de visibilité est mis en œuvre.	Document de Plan.
R4.4	Au moins 10 Protocoles revus / élaborés et mis en œuvre.	Au moins 10 protocoles revu/mis en œuvre	Protocoles revus.
R4.4.1	Au moins 10 Protocoles revus / élaboré et mis en œuvre.	Au moins 10 protocoles revu/mis en œuvre	Protocoles revus & Rapports de mis en œuvre

6. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le Plan Stratégique 2025-2035 sera soutenu par un plan d'actions quinquennal glissant.

Un travail collaboratif avec les partenaires sera mis à profit pour l'exécution du Plan Stratégique.

La mise en œuvre de ce plan se fera selon les principes directeurs édictés dans la politique régionale des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO).

6.1 Modalité de financement du PS

Le financement du PS se fera par le biais des ressources financières provenant prioritairement des ressources propres à la Commission d'une part, des fonds généraux (le Fonds de Solidarité Régional), et d'autre part, par le financement des Etats, par les budgets nationaux, les ressources des partenaires, les OB, l'UEMOA, le CILSS, l'EAA, l'UICN, le GWP, etc. Ceci afin de susciter une contribution régionale significative pour servir de catalyseur à la mobilisation des ressources internationales bien plus importantes. Ces ressources proviendront en second lieu de la coopération internationale, qu'elle soit multilatérale ou bilatérale, à travers notamment les programmes.

Le CGRE dans une approche novatrice de mobilisation de ressources devra élaborer une stratégie de mobilisation de ressources, institutionnaliser un groupe des PTF du CGRE, élaborer des projets pour la levée de fonds, organiser des rencontres B2B (Be to Be) ou P2P (Pair to Pair) pour intéresser les partenaires au financement des initiatives du secteur de l'eau et de l'assainissement.

6.2 Mécanismes de suivi-évaluation

La veille informationnelle est fondamentale pour assurer les prises de décisions idoines. A cet effet, le système de suivi évaluation, mettra en relief le rythme de progrès des indicateurs et ce, à partir d'une situation de référence préalablement établie. La base de données développée par le CGRE, les données de l'observatoire régional, des observatoires des OB, avec les institutions concernées assureront la traçabilité des ressources affectées à ces missions.

Les informations et les données seront collectées sur la base des indicateurs du plan d'actions. En outre, d'autres outils de suivi-évaluation seront valorisés à savoir les rapports des rencontres périodiques. A cet effet, le Centre aura à :

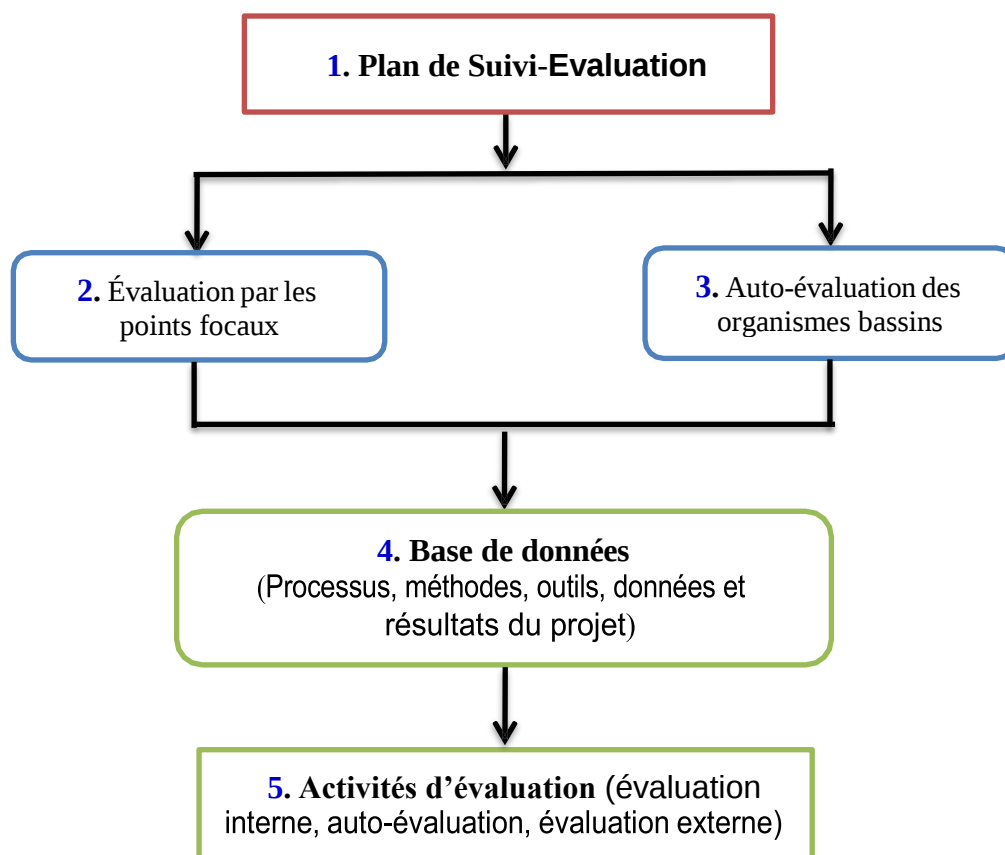
- (i) rédiger des rapports périodiques sur les progrès physiques et le niveau de l'exécution financière produit par les points focaux et soumis au comité ministériel. Un rapport rendra compte de l'exécution du plan annuel et programmera les activités suivantes ;
- (ii) effectuer une évaluation interne à mi-parcours afin de mesurer les progrès réalisés et de proposer les réaménagements nécessaires pour la poursuite.

Le cadre de mesure de rendement ou cadre de mesure de la performance est un ensemble d'indicateurs d'effets et d'impacts liés à des objectifs globaux et spécifiques ainsi que les résultats escomptés de la mise en œuvre des actions au cours d'une période donnée. Les indicateurs d'effets et d'impacts sont des variables (quantitatives ou qualitatives) qui fournissent un moyen fiable et simple

de mesurer les progrès, de refléter les changements liés à une intervention. Ils rendent ainsi possible l'évaluation de la performance au regard de sa planification initiale.

Les indicateurs de performance sont des données, exprimées en termes quantitatifs, qualitatifs, de temps, de groupes cibles et de lieu. Les indicateurs de performance apparaissent comme des indices permettant de mesurer les progrès accomplis au regard d'un objectif et des clés de contact avec les résultats servant de variables pertinentes pour la prise de décision.

5.1.10 Dispositif de suivi-évaluation



Le CPCS veillera à mettre en place un système de suivi continu et des évaluations périodiques aussi bien internes qu'externes au CGRE. Les mécanismes de suivi et d'évaluation interne sont constitués d'un mécanisme de concertation et de coordination pour le PS afin de rendre compte au CTE, de la Conférence des Ministres de la CEDEAO et des réunions d'experts de haut niveau. L'évaluation externe offrira l'occasion de soumettre au regard externe des experts indépendants pour évaluer à mi-parcours et à la fin de la mise en œuvre du PS.

La mise en œuvre du plan stratégique 2025-2035 sera assujettie à un ensemble d'actions à prendre en compte, dont :

- une communication interne et externe ;
- un plan de suivi évaluation dont le système de suivi évaluation de la GIRE en Afrique de l'Ouest ;
- une mobilisation des ressources susceptibles de favoriser la bonne mise en œuvre du programme ;
- une anticipation sur la gestion des risques : Perçu comme la probabilité de survenu d'un événement et des conséquences de celui-ci et qui sont potentiellement bénéfiques (aléa positif) ou préjudiciable (aléa négatif). Il s'agira alors d'identifier, mesurer, suivre et gérer systématiquement les différents risques auquel fait face l'institution dans la mise en œuvre du plan stratégique.

La chaîne des résultats du CGRE prend racine dans le déroulement des activités et le suivi des politiques dans lesquels le Centre est impliqué. Le CGRE est entièrement responsable de la mise en œuvre de ses activités, et fera appel à des compétences externes en cas de besoin pour l'appuyer. La revue à mi-parcours est prévue après les deux premières années de mise en œuvre. Dans cette dynamique, le Centre mettra en place des outils de suivi à l'échelle de chaque composante. Tel un dispositif d'alerte, ces instruments permettront de s'aviser de l'exécution des activités et de l'évolution vers la réalisation des résultats attendus. A l'issue de la mise en œuvre du plan quinquennal, une évaluation externe conduite par un consultant permettra, à partir des indicateurs préalablement définis, de mesurer les résultats atteints, les progrès accomplis et les effets induits. Ce qui permettra de réorienter les actions à mener dans le cadre d'un second plan quinquennal à établir.

6.3 Schéma institutionnel

Le renforcement des capacités institutionnelles du CGRE pour qu'il soit plus apte à piloter la mise en œuvre de ce plan stratégique décennal dans un cadre partenarial avec les autres institutions régionales du domaine de l'eau. Dans ce cadre, il importe de consolider le partenariat multi-acteurs stratégique CEDEAO-UEMOA-CILSS-OB-GWP-UICN-EAA-2iE, etc. déjà bien éprouvé dans le domaine de l'eau. Aussi, convient-il d'organiser davantage la coopération interinstitutionnelle dans l'espace ouest-africain, par une meilleure distribution des tâches entre organisations régionales et par la promotion d'un réseau régional d'institutions ou centres d'excellence pouvant constituer un vivier d'expertises pour la mise en œuvre du Plan Stratégique 2025-2035.

6.4 Facteurs de mitigation

La mise en œuvre du PS est liée à des hypothèses qu'il convient de mentionner, en termes de facteurs de succès et de risques.

5.1.1 Facteurs de succès

Les facteurs de succès reposent sur la volonté politique affichée au sein de la Commission de promouvoir la GIRE comme un instrument de gouvernance du secteur de l'eau en tant que facteur de production dans les différents secteurs de développement, ainsi que sur la mise à disposition de moyens techniques et financiers nécessaires, la bonne coordination entre des activités par le CGRE et la tenue régulière du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la GIRE. Les partenaires techniques et financiers (PTF) sont potentiellement favorables pour accompagner les dynamiques tendant à l'amélioration de la gouvernance de la ressource en eau en AO.

5.1.2 Facteurs de risques :

Les facteurs de risques liés à la mise en œuvre de ce PS résident dans la mobilisation des acteurs autour de la question de l'eau et l'insuffisance des ressources allouées au secteur.

L'importance des moyens techniques, financiers et humains que requiert la mise en œuvre d'un document du PS décennal peut être handicapante, si toutefois des dispositions particulières ne sont pas prises, dans le sens d'une allocation optimale des ressources de la part de la Commission et des PTF. Il faut noter également le risque de non-respect des engagements par les PTF et/ou la faiblesse de leur contribution.

En somme, les facteurs de risques portent notamment sur :

- la faible prévisibilité des ressources financières et budgétaires d'appui au renforcement des capacités, en raison de leur dispersion ;
- la faible appropriation du PS par les différents acteurs du secteur de l'eau ;
- l'absence d'un plan global de renforcement des ressources humaines au sein de l'institution ;
- la faible synergie d'actions en termes de mutualisation des moyens disponibles.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

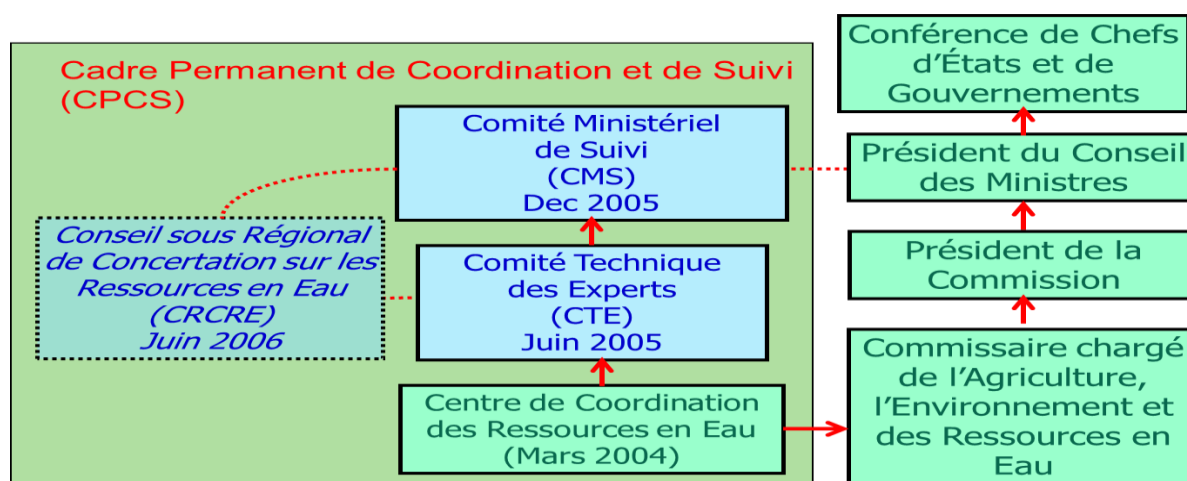
Le présent Plan stratégique 2025-2035 est d'abord la résultante d'un rapport d'analyse et de résultats. Il est adossé à un cadre de vision et constitue un tableau de bord pour le centre de gestion des ressources en eau (CGRE). En effet, le centre a formulé une vision qui doit guider la poursuite de ses interventions sur la période 2025-2035. Cette vision, ambitieuse mais réaliste, peut s'interpréter en ces termes : « *CGRE, une agence spécialisée forte et performante au service du développement des ressources en eau en Afrique de l'Ouest* ». Ensuite, il est à noter que le présent document représente un document d'orientation à la prise de décision et un guide pour l'action. Le Plan stratégique s'inscrit dans la vision formulée par le CGRE, avec cinq axes stratégiques retenus. Ainsi, au regard du Plan qui s'achève, la mise en œuvre du nouveau plan stratégique sera certainement tributaire de conditions favorables et défavorables, à la fois internes et externes au Centre.

C'est pourquoi, le CGRE saura compter avec l'adhésion et l'engagement, notamment de la Commission et de tous les acteurs pour le succès de sa mise en œuvre. La Commission devra doter le Centre de toutes les ressources nécessaires en allégeant le dispositif de mobilisation de ressources pour : , (ii) le développement des partenariats stratégiques, (iii) sa visibilité et (iv) la contractualisation tous azimuts auprès des partenaires techniques et financiers pour le financement et la mise en œuvre de ses programmes.

ANNEXES

Le CGRE à l'origine a été créé pour mettre en œuvre le PARGIRE/AO. Suite à la décision du Conseil de Ministre de l'intégrer au sein de la CEDEAO, pour assurer la promotion des pratiques de la gestion intégrée des ressources en eau, la coordination et le suivi des actions régionales de manière à rendre la gestion intégrée des ressources en eau opérationnelle en Afrique de l'Ouest, en conformité avec le statut, les politiques et programmes de la CEDEAO. Il a fallu définir les relations de travail entre CPCS et la CEDEAO. Ci-dessous les relations fonctionnelles.

Figure 1 : Relation fonctionnelles entre le CPCS et la CEDEAO



Qu'est-ce que la GIRE ?

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est une approche qui favorise l'exploitation et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.

La GIRE n'est pas seulement relative à la gestion des ressources physiques, il s'agit aussi de réformer des systèmes humains pour permettre aux populations, les femmes comme les hommes, de bénéficier de ces ressources, de les protéger et de les gérer.

La gestion intégrée des ressources en eau est un processus global pour l'exploitation durable, l'allocation et le suivi des ressources en eau et leur usage dans le contexte social et avec des objectifs économiques et environnementaux donnés. L'intégration des eaux souterraines dans le paradigme de la GIRE peut offrir des avantages importants tant pour les gestionnaires de l'eau, que pour les sociétés qu'ils dirigent.

site de Cap-Net www.cap-net.org.

WATER RESOURCES MANAGEMENT CENTRE (WRMC/CGRE – Ouagadougou)

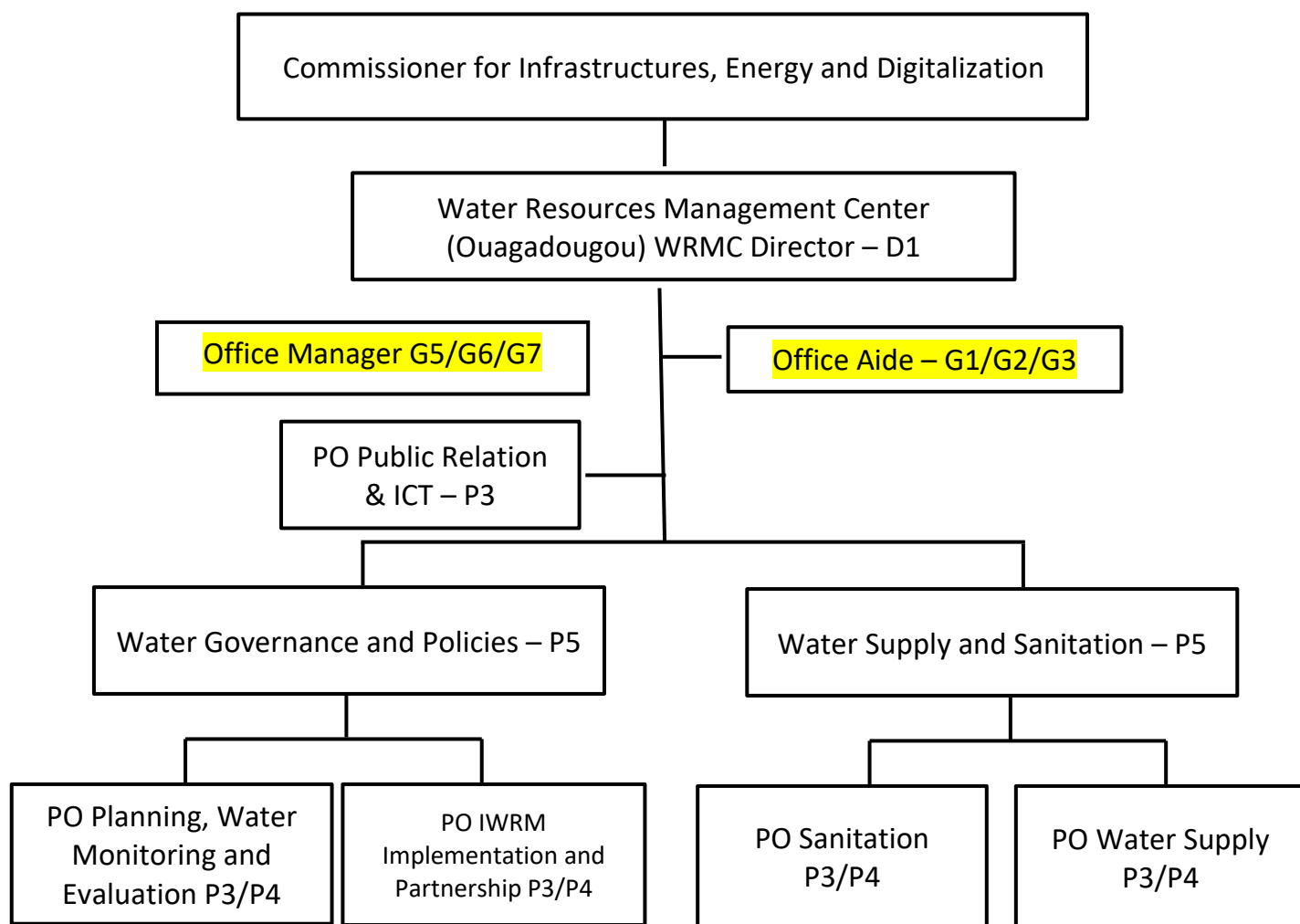


Tableau 3 : Partenariats consolidé et développé avec des organismes intervenant dans le secteur de l'eau dans la sous-région Afrique de l'Ouest

Sigle	Nom du partenaire	Siège	Site web	Domaines de collaboration
2IE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement	Ouagadougou	www.2ie-edu.org/	Formation, recherche, consultance.
AgWA	Agricultural Water for Africa partnership	Addis-Abeba	http://www.agwaterforafrica.org/	Eau agricole, changement climatique.
AMCOW	African Ministers' Council on Water	Addis-Abeba	www.amcow-online.org/	Le CMS est le sous-comité AMCOW pour l'Afrique de l'Ouest. Le CTE est le sous-comité technique AMCOW pour l'Afrique de l'Ouest. Le CCRE en assure le secrétariat.
CILSS	Comité permanent inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel	Ouagadougou	www.cilss.bf/	Un des principaux partenaires de la CEDEAO en matière de GIRE et d'environnement dans le Sahel. Contributeur de la PREAO.
EAA	Eau et assainissement pour l'Afrique (ex CREPA)	Ouagadougou	www.wsafrika.org/	Formation, études techniques. Le CCRE a participé au projet WASHCost (projet de 5 ans 2008-2012)
FAO	Food and Agriculture Organisation	Rome	www.fao.org/	Eau agricole, Changement climatique
FEM (GEF)	Fonds pour l'Environnement Mondial Global Environment Facility	Washington	www.thegef.org/	Financement de projets dans le domaine du changement climatique, de la biodiversité, des forêts et des eaux internationales. Par ex. les projets WWAP, FEM/Volta, etc.
GWP/AO	Partenariat Mondial de l'Eau Afrique de l'Ouest	Ouagadougou	www.gwp.org/fr/GWPAfrique-Ouest/	Formation, études, montage et exécution de projets conjoints. Partenaire important de promotion de la GIRE auprès des sociétés civiles des Etats membres de la CEDEAO
IIED	International Institute for Environment and Development	Londres	www.iied.org/	Appui technique au suivi du dialogue sur les barrages avec l'UICN.
IUCN	International Union for Conservation of Nature	Gland (Suisse) Ouagadougou (Agence Afrique de l'Ouest)	www.iucn.org/	Formation, études, montage et exécution de projets conjoints. Partenaire important en matière de préservation des zones humides et de création de normes sociales et environnementales sur les grands barrages
OIEau	Office International de l'Eau	Paris	www.oieau.fr/	Formation, consultance, appui aux OBT
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	New York	www.undp.org/	Montage et exécution de projets de développement, en particulier accès à l'eau et à l'assainissement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	Nairobi	www.unep.org/	Opérateur de UN-Water. Montage et exécution de projets d'appui à la GIRE et de prise en compte de l'environnement. Par ex. projet « Objectif GIRE 2005 », projet UE-PNUE d'appui à la GIRE, etc.
RAOB	Réseau Africain des Organismes de Bassins	Dakar (c/o OMVS)		Coordination, coopération et échanges d'expériences entre les OBT d'Afrique de l'Ouest.
RIOB	Réseau International des Organismes de Bassins	Paris (c/o OIEau)	http://www.riob.org/	Coordination, coopération et échanges d'expériences entre les OBT au niveau international.
UA	Union Africaine	Addis Abeba	www.au.int/	L'UA a désigné la CEDEAO comme structure de coordination et de suivi de la mise en œuvre des projets du NEPAD en Afrique de l'Ouest.
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	Ouagadougou	www.uemoa.int/	Un des principaux partenaires de la CEDEAO en matière de politiques sous-régionales. Contributeur de la PREAO.
UNEP-DHI	Centre UNEP-DHI Centre for Water and Environment	Hørsholm (Danemark)	www.unepdhi.org/	Assistance technique. Gestionnaire et opérateur des projets PNUE d'appui à la GIRE.
US Govt	Department of State of the USA	Washington	www.state.gov/	Formation, stratégie, notamment le financement et la co-organisation des deux ateliers « GIRE et prévention des conflits ».
WA-Net West	Africa Capacity Building Network	Pretoria	www.cap-net.org/	Formation, consultance.
WBI	World Bank Institute	Washington	wbi.worldbank.org/	Formation. Par ex. eau agricole et changement climatique.
WWF	World Wide Fund for Nature	Gland (Suisse)	www.wwf.org/	Formation, études. Partenaire en matière de GIRE et genre.

Source : « 15 ans de développement de la GIRE en Afrique de l'Ouest, 9 ans d'activités du CCRE de la CEDEAO »
janv 2013 pp38-39

5.1.3 Références documentaires

1. Les statuts du CCRE
2. Les programmes et rapports d'activité du CCRE ;
3. Le plan stratégique de la CEDEAO, Volume I : Vision stratégique 2020 ;
4. Le Document de suivi évaluation de la Commission ;
5. Le document de Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest;
6. Le Plan d'action 2012-2015 de mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PAMO/PREAO) ;
7. Le Plan Stratégique 2007-2015 ;
8. Le Guide de financement ;
9. Les Lignes directrices pour le développement d'infrastructures hydrauliques en Afrique de l'Ouest ;
10. Le Rapport « 9 ans d'activités du centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO ;
11. Les Dépliants « Etat d'avancement de la GIRE en Afrique de l'Ouest Situation fin 2012, 2009 et 2007 ;
12. Les documents stratégiques de la commission ;
13. La vision 2020 de la CEDEAO : vers une communauté démocratique et une prospère ;
14. Plan stratégique régional (2011 – 2015) ;
15. Etat des lieux des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et de leur cadre de gestion Commission 2007 ;
16. Les Guides pratiques S&E : concevoir et mettre en place un système S&E ;
17. Les différents rapports de performance de la commission (ceux disponibles) ;
18. Grey, D. et C.W. Sadoff, 2006, Water for Growth and Development, document thématique présenté au IV^{ème} Forum mondial de l'eau (Mexico, Mexique, 16-22 mars 2006), Mexico, CONAGUA, 44 p.
19. Niasse, M., A. Afouda et A. Amani (dir.), 2004a, Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification : éléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation, Gland et Cambridge, UICN, 71 p.

<http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html>

19/04/2019

16 :15